

Conseil municipal du 15 novembre 2023

Procès-verbal des débats

**Le Conseil Municipal se compose de 35 membres.
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35.**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni publiquement, à partir de 20h00, sous la présidence de Mme Nessrine MENHAOUARA, Maire.

La publicité de la séance a été réalisée via une diffusion vidéo en simultanée sur les réseaux sociaux de la ville de Bezons.

Étaient présents :

Mme Nessrine MENHAOUARA Maire, M. Kévin CUVILLIER Adjoint, Mme Michèle VASIC Adjointe, M. Gilles REBAGLIATO Adjoint, Mme Linda DA SILVA Adjointe, M. Danilson LOPES Adjoint, M. Jean-Marc RENAULT Adjoint, Mme Adeline BOUDEAU Adjointe, Mme Sandès BELTAIEF Adjointe, M. Mohsen REZAEI Adjoint, Mme Nadia AOUCHICHE Adjointe, Mme Martine GENESTE Conseillère municipale, M. Michel BARNIER Conseiller municipal, M. Eric DE HULSTER Conseiller municipal, M. Jérôme RAGENARD Conseiller municipal, Mme Sophie STENSTRÖM Conseillère municipale, M. Pascal BEYRIA Conseiller municipal, Mme Florence RODDE Conseillère municipale, Mme Isabel DE BASTOS Conseillère municipale, M. Kevin HARBONNIER Conseiller municipal, M. Arnaud GIBERT Conseiller municipal, M. Frédéric FARAVEL Conseiller municipal, Mme Ranjita MUDHOO Conseillère municipale, M. Christian HOERNER Conseiller municipal, Mme Marjorie NOEL Conseillère municipale, M. Martin LOLO Conseiller municipal, M. Salim EL AKOUI Conseiller municipal, M. Anis RAHMOUNI Conseiller municipal

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Farida ZERGUIT a donné pouvoir à Mme Sandès BELTAIEF
M. Dejan KRSTIC a donné pouvoir à Mme Marjorie NOEL
Mme Paula FERREIRA a donné pouvoir à Mme Linda DA SILVA
M. Dominique LESPARE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
Mme Florelle PRIO a donné pouvoir à M. Frédéric FARAVEL

Absents :

M. Marc ROULLIER, Mme Stéphanie CHASSANG

Secrétaire de séance : M. Gilles REBAGLIATO

Mme la Maire : On va démarrer. Apparemment, il y a quand même des déconnexions toutes les deux minutes. Donc, on ne va pas pouvoir le diffuser en ligne. Donc, on va enregistrer le Conseil et on va le mettre en ligne exceptionnellement demain. OK ? On ne peut pas le diffuser en direct. Il y a un problème technique. Ça saute. Je ne sais pas pourquoi.

Nous allons démarrer le Conseil municipal. Nous allons procéder à l'appel. Monsieur Rebagliato.

M. Rebagliato : Oui, Madame la Maire.

L'appel est effectué.

Mme la Maire : Merci beaucoup. Avant de poursuivre sur l'ordre du jour, voici quelques informations.

Tout d'abord, la première réunion publique consacrée au Plan local d'urbanisme, ainsi que le premier atelier thématique ont permis au cabinet chargé des préconisations d'écouter et de prendre en note les remarques des participants. Cette démarche va se poursuivre dans les mois à venir avec de nouvelles réunions de partage et d'écoute.

Concernant les échanges avec les Bezonnais, j'ai tenu cinq réunions ouvertes aux parents d'élèves consacrées aux questions scolaires, une occasion de mesurer les besoins qui restent très importants, mais aussi d'évaluer les premières réalisations.

Parmi ces réalisations, je vous informe que l'espace sportif du cœur de ville est entré en activité depuis lundi. Cet espace, qui répond à une forte demande, est évidemment destiné aux clubs, mais aussi aux scolaires et, de plus, de l'accès libre aux Bezonnais à midi et les dimanches après-midis sera possible.

Les travaux vont se poursuivre dans les mois à venir, avec notamment la finalisation du parc Bettencourt, qui comprendra la création de vestiaires pour le terrain de foot, la végétalisation des abords du parc et son élargissement avec la plantation de 300 arbres, la réalisation d'une nouvelle aire de jeux pour les tout-petits, la clôture du parc, un espace canin, ainsi que le réaménagement et le stationnement de la rue Francis de Pressensé.

Cet engagement de la municipalité pour le sport se traduira aussi le 24 novembre prochain par l'inauguration du terrain d'entraînement de hockey sur gazon, prêté par la fédération française afin de faire découvrir ce sport aux élèves de Bezons autour d'un partenariat qui se noue dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques. Ce partenariat avec différentes fédérations sportives est le fruit de notre engagement pour obtenir à la fois le label « Terre de jeux », mais aussi le label « Ville active et sportive ».

La culture a également été à l'honneur lundi dernier avec le lancement de Rev'Arts, qui a réuni près de 500 personnes, dont de nombreuses personnalités des arts et de la culture, ainsi que la Vice-présidente de la région Île-de-France en charge de la culture. Ce beau succès est dû au travail conjoint du service culturel et événementiel et a fait de Rev'Arts une manifestation rayonnant bien au-delà de notre ville et valorisant les actions menées sur notre territoire.

Concernant les actions culturelles, la conférence de Zahia Ziouani, la cheffe d'orchestre de l'Orchestre symphonique Divertimento, qui était vendredi dernier présente à l'école de musique, et son concert hier soir étaient les premières manifestations de ce partenariat triennal passé avec l'Orchestre symphonique Divertimento. Ce partenariat éducatif s'est notamment illustré par la venue hier de 17 classes, soit plus de 400 élèves au TPE qui ont assisté l'après-midi à la représentation de l'orchestre.

Parmi les nombreux spectacles à venir, je note particulièrement le spectacle théâtral *Les Maux bleus*

organisé par le TPE dans le cadre de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. De nombreuses manifestations associatives vont animer la période qui nous sépare des fêtes de fin d'année, preuve du dynamisme des bénévoles qui se mobilisent pour faire vivre la citoyenneté. À l'occasion du Téléthon, une très belle animation est organisée à la salle Elsa Triolet-Aragon avec l'association Beau Jeu, une initiative qui – je l'espère – sera soutenue par de nombreux Bezonnais.

Je vous propose qu'on passe à l'ordre du jour avec le point numéro un.

Dossier n° 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Merci. Bonsoir, chers collègues. Madame la Maire, en lisant la réponse faite dans ce procès-verbal, réponse que vous avez faite à la question posée par Madame Noël en page 13, tout comme en lisant les échanges sur les décisions budgétaires modificatives en page 18 où vous refusez aux élus que nous sommes le droit de poser des questions sur de nouveaux engagements budgétaires en arguant d'avoir clos les débats alors qu'il n'en était rien – c'est ce que prouve ce compte rendu –, bafouant ainsi votre propre règlement intérieur du Conseil municipal...

En faisant cela, vous démontrez le mépris, tout le mépris et tout le manque de respect que vous avez pour nous, les élus minoritaires qui ne font que leur travail, mais en nous méprisant ainsi, ce sont les Bezonnais que nous représentons que vous méprisez. En méprisant le règlement intérieur du Conseil municipal, c'est toute l'institution et la démocratie que vous méprisez et, en définitive, vous vous méprisez vous-même. Alors, de grâce, à l'avenir, essayez d'avoir un petit peu plus d'indulgence envers vous-même.

Mme la Maire : Vous avez terminé ? Il y a d'autres remarques ? Très bien. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2023, ci-annexé.

Dossier n° 2 - Décision modificative n° 2 - Budget Ville

Mme la Maire : Dossier numéro deux. C'est une décision modificative sur le budget de la ville. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Bonsoir à tous. Merci, Madame la Maire. Suite à l'adoption par le Conseil municipal du budget primitif lors de sa séance du 6 avril 2023, des modifications du budget sont nécessaires et doivent être approuvées dans le cadre d'une décision modificative.

Sur les dépenses de fonctionnement nouvelles, elles portent sur le remboursement de l'avance du filet de sécurité qui avait été versée par l'État en 2022, des ajustements à la hausse sur les primes d'assurances multirisques, des augmentations aussi à hauteur de 10 000 euros sur les autres charges de gestion courante, notamment la participation de la ville aux frais de fonctionnement de la Maison de la justice et du droit, ainsi que de l'association Contact suite à la réception de l'avis sur les sommes à

payer, augmentation des frais liés à la sécurisation des équipements publics suite aux émeutes qui ont eu lieu notamment – donc, on a eu recours au déploiement d’agents de sécurité – et une augmentation des crédits qui sont liés aux fluides à hauteur de 700 000 euros.

Les recettes de fonctionnement nouvelles portent sur l’augmentation des recettes au titre des redevances et des recettes d’utilisation du Domaine, augmentation des dotations, dont le FCTVA sur la section de fonctionnement, la perception de recettes exceptionnelles suite notamment à des annulations de mandats sur les exercices antérieurs.

Sur les dépenses d’investissement, à hauteur de 50 000 euros, elles portent sur les frais d’études dans le cadre du projet de restructuration et d’extension du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier.

Sur les recettes d’investissement, elles sont ajustées en fonction de l’attribution à la ville d’une offre de concours à hauteur de 250 000 euros et en réduction de 200 000 euros du montant prévu aux produits de cession pour l’exercice 2023. Vous avez le détail par chapitre dans le dossier. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu’il y a des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci. Madame Menhaouara, quelques remarques sur cette décision modificative. On votera évidemment contre en cohérence avec notre avis sur le budget primitif, mais cette présentation de décision modificative numéro deux appelle quelques remarques.

La première. Lors du débat sur le rapport d’orientation budgétaire, nous avons prévenu que de nombreuses communes seraient contraintes de rembourser l’avance du filet de sécurité versée par l’État. On l’avait dit lors du débat sur le rapport d’orientation budgétaire. Si la commune de Bezons est concernée – puisqu’on ne peut pas le savoir exactement avec la note de présentation qui nous a été transmise –, il serait peut-être bon de savoir à quel niveau.

L’augmentation des frais liés à la sécurisation des équipements publics suite aux émeutes. Il serait peut-être utile aussi de dire si l’État participe ou pas et à quel niveau.

Enfin, l’augmentation des crédits liés aux fluides à hauteur de 700 000 euros. Nous sommes à la mi-novembre. Nous en sommes à la deuxième décision modificative du budget et on constate qu’alors qu’on connaît la situation d’augmentation des prix de l’énergie depuis maintenant plus d’un an, on a besoin de recorriger à hauteur d’une somme extrêmement importante, 700 000 euros, parce que la ville n’a visiblement pas été capable d’estimer correctement les surcoûts qui ont lieu à cause de cette inflation des prix de l’énergie. Voilà.

Pour tout le reste et en cohérence avec ce que nous avons défendu lors du débat sur le rapport d’orientation budgétaire et notre avis sur le budget primitif de cette année, nous voterons contre.

Mme la Maire : Il y a d’autres remarques ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Une question rapide. Je vois qu’il y a une nouvelle subvention aux associations de l’ordre de 10 000 euros et je n’ai pas vu ou je n’ai pas trouvé le nom de cette ou de ces associations peut-être nouvellement bénéficiaires. Je voudrais avoir cette information. Je vous remercie.

Mme Beltaief : C’est la Maison de la justice et du droit.

M. Gibert : Merci.

Mme la Maire : D’autres questions ou remarques ? Non ? Écoutez, Monsieur Faravel, les services apprécieront vos propos désobligeants à leur égard pour dire qu’ils travaillent mal et qu’ils ne savent

pas prédire le coût de l'évolution du prix du gaz et de l'électricité. Oui. Donc, voilà. Assurez vos propos jusqu'au bout.

On va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Faravel, Madame Noël, Monsieur Lolo, Monsieur Gibert, Monsieur Dehulster, Madame Stenström et Monsieur Ragenard. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Merci.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Je vous ai répondu. Contentez-vous de ma réponse.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 10

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRÉ, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FARAVAL, Mme NOËL, M. LOLO

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget de la Ville pour l'exercice 2023, dont les crédits sont établis pas chapitre, tels qu'annexés, et qui s'équilibre comme suit :

1. Fonctionnement : 1 210 808 €
2. Investissement : 50 000 €

Dossier n° 3 - Autorisation de programme et crédit de paiement / création

Mme la Maire : Là, en fait, il s'agit d'une autorisation de programme et de crédit de paiement qui est liée à la fois à la décision modificative numéro deux du budget de la ville et elle concerne une somme importante, puisqu'on parle de 10 560 000 euros de crédit prévu, en tout cas de budget prévu sur un programme très important, qui nous tient à cœur. C'est l'extension de l'école Paul Vaillant-Couturier avec la création de dix classes.

Je vais passer rapidement la parole à Linda Da Silva pour introduire le propos et, ensuite, on va faire une suspension de séance, comme la fois dernière quand on vous a présenté le projet autour de la réhabilitation de Péronnet, pour pouvoir faire intervenir une personne extérieure au CM tout en restant dans le cadre légal du Conseil municipal. Nous sommes accompagnés d'un certain nombre de personnes qui vont venir vous présenter le projet.

Donc, je passe la parole rapidement à notre adjointe à l'éducation et, ensuite, je passerai aux services, à mon service technique et au cabinet qui les accompagne la présentation technique. Ensuite, on reviendra sur la délibération, qui est une délibération financière qui sera présentée d'un point de vue financier par Madame Beltaief. Voilà.

Madame Da Silva, à vous et, donc, je considère qu'à partir de la prise de parole de Madame Da Silva, il y a une suspension de séance jusqu'au retour de la présentation de la délibération. Merci.

La séance est suspendue.

Mme Da Silva : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous. Pour rappel, on va faire un petit récap' global des effectifs et de la situation des effectifs scolaires sur la ville de Bezons. On a une augmentation... Ce n'est plus un secret pour personne. On a une augmentation des effectifs scolaires depuis un

moment. Chaque année, des études sont faites pour pouvoir anticiper les ouvertures de classes.

Pour rappel, on a aujourd'hui 26 ouvertures de classes qui ont été actées, qui ont été préparées et qui ont été faites. Il y en a eu douze pour la rentrée 2021, sept pour la rentrée 2022 et sept pour cette nouvelle rentrée. Donc, aujourd'hui, on parle de près de 600 élèves en plus en trois rentrées scolaires, ce qui correspond à à peu près un gros groupe scolaire. Pour pérenniser la situation des élèves, le bien-être et l'apprentissage des enfants sur la ville, on est obligé de prévoir et pouvoir rattraper tout le retard qui avait été pris jusqu'à maintenant.

Pour rappel, l'école PVC est aujourd'hui dans une situation assez critique, puisqu'on est à cinq modulaires installés sur cette école et que, malheureusement, les élèves n'ont plus d'espace de respiration pour pouvoir être dans les meilleures conditions possibles. Je pense que j'ai fait le tour. Je vais laisser la parole aux services et au cabinet Salin afin de vous présenter le projet.

Mme la Maire : Merci. Donc, nous sommes accompagnés de notre prestataire et de Madame... Laborde, pardon. Excusez-moi. Cécile Laborde, qui vont nous présenter les aspects techniques de cette extension. On a cinq modulaires en l'état, deux sur la maternelle et trois sur l'élémentaire. On a également un centre de loisirs, qui n'est pas à l'intérieur de l'école, qui, aujourd'hui, est dans deux pavillons de l'autre côté de la rue. Voilà pour vous donner un petit peu l'état actuel des choses. Je vous laisse la parole. Je vous laisse vous présenter.

M. Salin : Bonjour à tous. Hugo Salin. Je suis assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce projet de restructuration du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier. Ce que je vais vous présenter aujourd'hui, c'est l'étape 1 du projet, qui est la définition du programme et des besoins qui vont nous permettre de déclencher la consultation du groupement, entreprises et architectes qui, à la suite de la sélection du lauréat, travailleront sur cette opération.

Tout d'abord, pour définir ce programme, nous nous sommes attardés à définir les enjeux du projet et un des premiers enjeux qui est assez frappant sur ce groupe scolaire, c'est son histoire, en tout cas architecturale.

Vous avez un groupe scolaire scindé en deux, construit en deux époques, une première partie en brique, très caractéristique des années 1930, du moins de la première partie du XX^e siècle, avec un cachet remarquable, et une deuxième partie construite dans la seconde partie du XX^e, beaucoup moins noble.

De ce constat, on a dégagé un enjeu majeur qui est que, d'un point de vue architectural, ce projet, qui sera présenté par les différents architectes retenus dans le cadre du concours, devra avant tout mettre en valeur l'histoire du lieu à travers la mise en valeur de cette architecture si caractéristique et remarquable.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé le fonctionnement existant de l'école. Cette analyse nous a permis de définir un fonctionnement actuellement viable et certains points à améliorer. Toute cette analyse de fonctionnement est résumée dans le programme et permet d'être une hypothèse de base à la réflexion architecturale sur la conception de ce nouveau projet.

Par rapport aux règles d'urbanisme, par rapport aux enjeux architecturaux et fonctionnels, nous avons défini des potentiels dans l'implantation du projet. J'insiste sur le mot « potentiels », puisque ce sont des pistes proposées aux candidats qui leur permettraient éventuellement d'imaginer, soit une réhabilitation intérieure, soit une extension de bâtis existants en hauteur, soit la création d'extensions nouvelles sur l'intégralité du volume. Cette proposition va donc être le postulat de départ de la réflexion architecturale qui sera menée par les candidats.

Au-delà des enjeux architecturaux et spatiaux, nous proposons aux candidats une réflexion autour de l'interaction qui se passe entre les différents organes de l'école, les différents espaces, la relation que

les uns peuvent entretenir avec les autres pour que les propositions qui entrent dans le cadre du concours s'appuient sur une même logique qui est définie par le besoin même d'organisation interne de l'école.

Ce programme est donc ensuite détaillé par espace, par type de pièce, par surface. Je vous ai aujourd'hui préparé un résumé de ce programme. Il faut imaginer que chaque ligne de ce tableau correspond à une des pièces constitutives du projet. Chacun de ces espaces est défini avec une fiche technique qui lui est propre, qui précise toutes les caractéristiques normatives, réglementaires, acoustiques, structurelles et fonctionnelles de chacun de ces espaces.

Pour finir, l'analyse des potentiels, que ce soit réhabilitation intérieure, surélévation ou extension, cumulée au programme fonctionnel précis nous a amenés à vérifier qu'à la fois dans l'organisation du programme et dans son déploiement spatial, le site actuel permette bien d'accueillir ce projet.

Ce que je vous présente ici, sur ce plan, c'est donc la vérification spatiale que l'ensemble du programme puisse bien être déployé par les équipes. C'est évidemment une hypothèse. Chacun des architectes qui vont concourir aura sa propre vision, pourra exprimer ses propres alternatives dans le parti pris architectural et fonctionnel de chaque projet. Ce qui est important, c'est de vérifier, nous, en tant que programmiste et assistant à maîtrise d'ouvrage, que les besoins identifiés et les contraintes identifiées correspondent bien et sont en effet, peuvent aboutir à une solution conforme.

Vous avez le plan du rez-de-chaussée avec, en bleu, des espaces potentiellement, en tout cas supposés réhabilités et, en rose, des espaces créés sous forme d'extension. Ici, le plan de l'étage, encore une fois sur le même code couleur, donc le bleu, partie réhabilitée et, le rose, partie extension bâtiment neuf.

Au-delà du programme fonctionnel, des enjeux architecturaux et de l'organisation spatiale, nous avons défini des objectifs et d'autres cibles dans le cadre de ce concours, notamment des objectifs environnementaux, puisque l'un des challenges de ce projet va être de réaliser le chantier en site occupé, en engendrant le moins de gêne possible pour l'exploitation du groupe scolaire.

Donc, naturellement, la solution d'une construction hors site, c'est-à-dire qui relève de procédés de préfabrication, se dessine comme une option qui, en tout cas, correspond le plus à ce critère de diminuer l'impact du chantier pour l'exploitation du groupe scolaire.

Ce mode constructif s'inscrit dans un mode constructif responsable, puisque la préfabrication hors site permet de diminuer notamment les nuisances, sonores évidemment pour l'exploitation, mais aussi environnementales, puisque l'ensemble des déchets, des laitances, de tout ce qui est généré par la fabrication du bâtiment, qui a du mal à être géré dans un bâtiment classique, puisqu'on a des infiltrations sur la parcelle... On est dans le cadre d'un procédé manuel et on s'éloigne du procédé industriel. Là, le mode constructif hors site permettra de garantir et de sécuriser en tout cas ce critère environnemental pour minimiser le plus possible l'impact sur l'environnement par ce procédé.

Les matériaux aussi font partie de cet objectif. Une des cibles, qui portera sur les matériaux biosourcés, nous permettra d'analyser la réponse des candidats à travers l'emploi d'isolants, de structures bas carbone, de revêtements, de peintures. Tout ce qui va être constitutif du projet ou de la réhabilitation, notamment au contact des enfants, nous permettra de juger de la pertinence des réponses à travers ce parti pris sur les matériaux biosourcés.

Pour finir, le dernier volet, le réemploi. Dans la mesure où une partie du projet consiste à rénover des espaces existants, la question de réutiliser l'existant sous sa forme actuelle ou sous sa forme transformée, mais in situ, constituera un des axes majeurs aussi de l'analyse des offres.

Pour finir, un mot sur le planning. Comme je vous le disais, ce que je viens de vous présenter constitue le programme qui nous permet à ce stade de lancer un concours d'architecture. C'est un concours

d'architecture que l'on appelle : « conception-réalisation », c'est-à-dire que le lauréat est un groupe d'architecte-entreprise. Donc, le lauréat du groupement – pardon –, du concours sera constitué de ce groupement architecte-entreprise.

Ce groupement a l'avantage de proposer une solution architecturale fiabilisée en termes de coût et en termes de constructibilité, c'est-à-dire que les grands enjeux énoncés dans la réponse des architectes seront cautionnés par leur groupement d'entreprises.

La désignation du lauréat est imaginée avant Noël de cette année pour ensuite lancer la conception. Cette désignation se fera sur la base d'un avant-projet sommaire. Cela veut dire que l'architecture sera définie, mais il restera encore après quelques mois d'étude pour transformer cette architecture sommaire en plan d'exécution.

L'avant-projet détaillé est prévu pour fin janvier. Cet avant-projet détaillé nous permettra d'envisager un dépôt de permis de construire pour fin février. Durant l'instruction du permis de construire, la définition du projet pour passer d'un projet architectural à un projet de plan d'exécution d'entreprise prendra trois mois pour arriver à une fin d'étude prévue début juin 2024.

Le mois de juin sera consacré à la préparation du chantier vu les enjeux de méthode et de planification des travaux en site occupé, pour un chantier qui démarrerait durant l'été 2024, pour se terminer un an plus tard, en août 2025, pour la phase 1 qui concerne donc la partie primaire, maternelle et réfectoire.

Cette première phase va nous permettre, permettra en tout cas à l'équipe sélectionnée de libérer l'espace nécessaire au sein du groupe pour accueillir le centre de loisirs au sein du groupe, ce qui est un des enjeux du programme. Donc, cette opération à tiroirs nous permettra d'enchaîner avec la phase 2, qui durera cinq mois, d'août 2025 à janvier 2026.

Voilà. Je suis arrivé à la fin de la présentation de ce programme.

Mme la Maire : Comme la fois dernière, nous allons prendre quelques questions par groupe politique et, ensuite, je refermerai cette séquence de suspension de séance pour revenir à l'ordre du jour normal et présenter la délibération 3 sur les AP-CP par Madame Beltaief et la voter. Je rappelle que c'est la partie financière du projet qui vient de vous être présenté.

Il nous a paru utile de vous le présenter en amont. Ce projet a été présenté à l'équipe enseignante et au personnel municipal, ainsi qu'aux élus de la majorité. Donc, ce soir, il est présenté à l'ensemble du Conseil municipal. Puis, quand la vidéo sera transmise par rapport à ce problème technique aujourd'hui, elle sera accessible à l'ensemble des Bezonnais.

Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel, Madame Noël ensuite.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Alors, j'ai quelques remarques sur ce dossier. On nous a donné le calendrier et, moi, il y a deux, trois choses qui me questionnent dedans. D'abord, on nous explique que, d'ici avant la fin de l'année, on aura désigné l'architecte par concours d'architectes. Ça fait à peine un peu plus d'un mois. Pour un concours d'architectes sur un projet de cette ampleur, ça me paraît extrêmement court, ce qui veut dire que, vraisemblablement, les contacts ont été pris avant ou qu'il y a déjà eu des appels à candidatures. Sinon, je ne vois pas comment, dans les délais, un cabinet d'architecture peut présenter un dossier normalement.

La deuxième chose, c'est qu'on a quand même quelques questions à se poser sur la façon dont les écoles élémentaires et maternelles vont fonctionner pendant la durée du chantier. Cela n'a pas été évoqué.

Et moi, il y a quelque chose d'autre qui me choque dans la présentation ou plutôt dans vos propos,

Madame Menhaouara, en conclusion de cette présentation. C'est que vous dites que ce projet a été présenté à l'équipe enseignante, au personnel municipal et à la majorité municipale. On imagine bien que la majorité municipale est au courant avant tout le monde. Il y a quand même un oubli majeur dans le dispositif en termes de concertation et en termes de discussion. Ce sont les parents d'élèves, qui nous ont assuré n'être pas au courant et n'avoir été concertés en rien sur ce dossier quand ils ont découvert l'ordre du jour du Conseil municipal. Voilà.

Moi, j'en reste là pour la présentation qui nous a été faite par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais j'espère que pendant la période de suspension de séance, on va avoir des réponses, puisqu'on n'a pas les réponses quand on pose des questions sur les délibérations budgétaires pendant qu'on est en séance.

Donc, je repose la question. Quelle est la somme que la ville de Bezons va rembourser au titre du filet de sécurité de l'État, puisque vous avez refusé de me répondre tout à l'heure ? J'espère qu'à un moment, un jour, on saura quelle est cette somme, s'il y a une somme à rembourser.

Deuxièmement, quand on vote sur des décisions budgétaires, on vote sur vos propositions de décisions budgétaires. C'est *votre* budget. Ce n'est pas le budget des services municipaux. Un élu, ça ne se planque pas derrière les services. Ça assume les budgets qu'il présente aux élus et à la population.

Mme la Maire : Il y avait Madame Noël.

Mme Noël : Oui. Merci. Bonsoir à tous. Merci au cabinet d'avoir présenté ce projet. J'ai quelques petites questions. Je ne reviendrai pas sur la question des parents d'élèves. On a eu le même son de cloche avec Monsieur Faravel.

Je n'ai pas réussi à voir, malgré que je me sois rapprochée, la répartition des dix classes, élémentaires et maternelles, combien en mater, combien en élémentaire.

Que va devenir demain le terrain du centre de loisirs, puisqu'il est de l'autre côté de la rue ? Donc, ça fait du foncier récupéré collé à la résidence colonel Fabien, avec une petite impasse. Donc, que va devenir cette emprise ?

Et ensuite, je suis surprise. On a 10 560 000 euros qui sont budgétés pour ce projet. Cela me paraît une somme assez importante et surtout – ou je n'ai pas vu, c'est possible – est-ce qu'il n'y aurait pas des concours à financement demandés ? Est-ce qu'on est d'accord sur le bâtiment, qui, me semble-t-il, est peut-être classé ? On n'en a pas parlé. C'est l'une des rares écoles en brique rouge d'Île-de-France. Vous connaissez l'importance de ces écoles dans le paysage de la banlieue parisienne.

Je finirai par vous demander l'avenir d'Albert 1^{er} face à tout ça. Tout simplement, on nous a annoncé une école il n'y a pas très longtemps en rez d'immeuble. Cela a été voté dans cette instance, une école de quatorze classes, et là, jusqu'à preuve du contraire, à l'époque, il n'y avait pas d'annonce de PVC. Moi, ça me tombe dessus, PVC. Je ne suis pas aux affaires. Il n'y a pas de problème là-dessus, mais pourquoi pas Victor Hugo ? Il y a un foncier aussi.

Est-ce qu'on peut avoir une réelle visibilité ? Parce que j'entends ce qu'a dit Madame Da Silva, l'ouverture des douze, sept et sept classes, soit 600 élèves, mais est-ce qu'on ne pourrait pas aussi avoir un réel arrêt sur image sur la carte scolaire de notre ville ? Parce que j'ai l'impression qu'on fait des bouts de réparations. On ouvre des choses à droite, à gauche, etc. Ce n'est pas très lisible pour le Bezonnais de comprendre où est-ce qu'on en est. Je vois bien dans l'école dans laquelle je travaille. Ce n'est pas si catastrophique que ça dans les petites classes, machin.

Bref, est-ce qu'un jour – je fais la demande ici publiquement en Conseil municipal –, on pourrait avoir...

Ou en commissions, quand celles-ci se réunissent vraiment pour travailler, et pas pour faire tout le tour du jour du Conseil municipal. Est-ce qu'on pourrait avoir un point sur les classes de notre ville et les projets à venir d'ici la fin de mandat, s'il vous plaît ?

Mme la Maire : Merci. Monsieur Gibert.

M. Gibert : Excusez-moi. J'avais une puce. Merci, oui, pour cette présentation au cabinet. Moi, je suis rassuré sur l'attention, parce que cela a été évoqué en premier par le cabinet. Donc, ça, j'y suis très sensible, sur la préservation du patrimoine années 1930 de ce bâtiment. Je ne doute pas que les équipes d'architectes sauront travailler autour de cela.

J'ai un certain nombre de remarques et de questions. Les remarques... Je rejoins complètement Monsieur Faravel sur le planning. Il me paraît vraiment totalement irréaliste ou alors vous avez déjà avancé en douce, mais j'ai cru comprendre que le concours n'était pas lancé dans la présentation, parce que le cabinet a dit : « le concours que nous allons lancer ».

Désignation d'un lauréat le 22 décembre. C'est dans un peu plus d'un mois. L'avant-projet détaillé le 30 janvier, c'est-à-dire un mois après, avec en plus la période de fêtes au milieu. Et le dépôt du permis de construire, qui est quand même un document un peu copieux pour ce genre d'équipements, encore un mois après, le 30 février.

Bon, là, je pense que ce n'est même pas ambitieux. C'est un petit peu irréaliste, pour rester poli. Donc, voilà. Peut-être des éclaircissements là-dessus, à moins que les choses aient déjà été lancées, mais ça serait dommage.

Ensuite, il a été évoqué une construction en préfabriqué. Très bien. Est-ce qu'on va jusqu'à envisager ou, en tout cas, suggérer ou laisser le choix aux équipes qui vont concourir de la structure bois, puisque cela a été évoqué en préfabriqué mode responsable, etc. ? Il n'y a pas que le béton précontraint. Il y a aussi la structure bois, qui apporte aussi aujourd'hui beaucoup d'avantages, y compris pour les équipements publics, pour les écoles notamment. Il y en a un certain nombre dans une ville voisine que le Directeur général des services connaît bien, puisque c'est la sienne, celle où il est élu.

Est-ce que sont prévus également des modes de production d'énergie pour aller vers des bâtiments à consommation zéro ou s'en rapprocher dans le concours, dans le cahier des charges un petit peu du concours ?

Enfin, un jury est-il prévu ? Est-il prévu d'organiser un jury pour le choix de l'équipe de conception-réalisation qui va être choisie, comme cela s'est fait par le passé pour l'Hôtel de Ville, la salle Duval, le gymnase Coubertin, la Maison des sports ? J'en passe.

Dans tous ces jurys – je tiens à le rappeler, parce que j'étais, pour certains, élu de la majorité ou élu d'opposition pour d'autres –, il y avait des élus minoritaires qui prenaient part à ces jurys pour travailler sur le dossier, pas du tout de façon politique, puisque ce sont des réunions de travail qui demandent beaucoup de travail et d'investissement, y compris d'ailleurs sur le projet de cœur de ville. Donc, si on pouvait avoir des éclaircissements sur le choix de l'équipe et le mode de choix également... Je vous remercie.

Non. Dernière question. Pardon. Sur les 10 560 000 euros – j'imagine que c'est la construction de l'école –, est-ce qu'on a budgété les équipements qu'il allait falloir acheter derrière, les salles de classe, le matériel, tout un tas de choses, ou est-ce que c'est inclus dans ce budget ? En général, ça ne l'est pas, puisque sur la conception-réalisation, on ne doit avoir que vraiment la construction. Ce qui serait intéressant, c'est que l'on ait aussi la visibilité du coût qui va devoir être rajouté une fois que les bâtiments seront livrés, mais ils seront vides. Il faudra bien les équiper. Je vous remercie.

Mme la Maire : D'autres questions ? Madame Stenström.

Mme Stenström : Bonsoir. Déjà, je suis ravie que l'on ait pu avoir une présentation, parce que quand on a reçu les dossiers, c'était léger. On n'avait rien. Donc, ça, déjà, c'est une très bonne chose. D'ailleurs, j'aimerais que les élus que nous sommes puissions avoir le document qui a été présenté en PowerPoint, qu'on puisse nous l'envoyer par mail, parce qu'il y avait des choses qui étaient écrites dessus et, soit c'était trop loin, soit on n'a pas eu le temps de lire. Donc, voilà. Je fais cette demande.

Même remarque que mes collègues sur les délais, qui nous semblent extrêmement courts. D'autres choses ont été dites. Je ne vais pas revenir dessus.

Deux autres questions. Est-ce que des démolitions éventuellement de bâtiments peuvent être envisageables ou sont envisagées ? Et combien de classes en plus est-ce qu'on va avoir sur ce groupe scolaire, sachant que pour l'instant, on a cinq modulaires ? Voilà. Merci.

Mme la Maire : Merci. On va faire plusieurs réponses, à la fois et techniques, et politiques, parce qu'il y a des questions, et techniques, et politiques. Ce que je vais proposer, c'est, à l'architecte et aux services, de répondre sur l'ensemble des questions techniques. Puis, je compléterai sur les réponses politiques. Merci.

M. Salin : Je vais essayer de me rappeler de la première question.

Mme la Maire : Est-ce que vous voulez que je reprenne, parce que j'ai essayé de noter ? Alors, déjà, sur la durée du marché.

M. Salin : Oui. En effet...

Mme la Maire : Même si je considère que... Mais je répondrai aussi après, tout à l'heure.

M. Salin : Je vais préciser ma présentation, puisque je comprends qu'elle ait pu être ambiguë. En réalité, on a scindé cet appel d'offres en deux phases, une phase de candidature ouverte pour retenir cinq groupements candidats. Dans cette première phase, tous les groupements qui ont candidaté ont déjà dû s'intéresser de très près au sujet, puisqu'ils devaient produire un certain nombre de documents pour motiver leur candidature.

Les cinq candidats aujourd'hui retenus ont en effet un mois pour produire un avant-projet sommaire de réponse au programme. Je vous confirme que ce délai n'est pas un délai incompatible avec la production d'un avant-projet sommaire de qualité. Il s'agit d'un projet qui, au sein du cabinet d'architectes, au sein des cinq cabinets d'architectes retenus, nécessitera une équipe de deux à trois personnes pendant un mois. Nous avons vérifié que l'ensemble des cabinets qui concourraient, en tout cas en première phase, bénéficiait d'un effectif largement suffisant pour mettre à disposition l'équipe nécessaire.

Ensuite, l'avantage de la conception-réalisation, c'est que, du coup, il y a une synergie de groupement entre l'architecture, l'ingénierie et l'entreprise qui permet d'avoir une réactivité compatible avec le délai de réponse.

Ensuite, le principe même du concours, c'est justement, dans un temps restreint, de s'exprimer, d'avoir et de proposer la vision et le parti pris les plus pertinents possible. La phase suivante, donc l'avant-projet détaillé, permettra d'approfondir le geste architectural proposé dans la phase concours, puis, ensuite, le dépôt du permis de construire d'aller encore plus loin, etc., etc.

En résumé, pour répondre à votre interrogation, il n'y a pas de crainte sur le temps passé pour obtenir

une réponse de qualité sur le planning en tout cas d'appel d'offres. J'espère que j'ai répondu à la question.

Mme la Maire : C'est toujours en lien avec la question de la durée, Monsieur Faravel ?

M. Faravel : C'est en rapport avec ce que vient de dire Monsieur.

Mme la Maire : OK. Je vais exceptionnellement vous redonner la parole sur ce point-là, parce que je voudrais qu'on avance aussi sur les questions.

M. Faravel : Je vous remercie, Madame Menhaouara. Moi, il y a quelque chose qui m'étonne énormément. C'est : comment se fait-il que nous n'ayons pas été informés de l'ouverture d'une consultation préalable, qui a débouché sur la présélection de cinq cabinets d'architectes ? Puis, il est au minimum nécessaire qu'on nous donne les noms de ces cinq cabinets d'architectes. Ce n'est strictement pas normal que les élus du Conseil municipal et, à travers nous, les Bezonnais n'aient pas été informés du lancement de cette préconsultation.

On parle quand même d'un sujet qui pèse 10 500 000 euros et on nous explique, alors qu'on découvre totalement le projet ce soir, qu'il y a déjà une préconsultation qui a été lancée et qui a débouché sur cinq cabinets présélectionnés sans que l'on n'ait été au courant du fait que la requalification de Paul Vaillant-Couturier ait été engagée ou préengagée. C'est totalement anormal.

Mme la Maire : Je vais vous laisser compléter la réponse et je compléterai.

M. Faravel : Il n'y a pas eu de commission d'appel d'offres non plus.

Mme la Maire : Je vous laisse répondre sur le côté technique et je reviendrai aussi sur la question qui est posée par rapport à la décision du Conseil.

M. Salin : D'accord. Je continue sur les autres questions techniques.

Mme la Maire : Non. Vous avez des éléments à rajouter sur ce point-là, sur le concours. Non ?

M. Salin : Non.

Mme la Maire : OK. Moi, je vais vous répondre sur la partie décision. D'abord, il y a des instances qui s'appellent : « la commission d'appel d'offres » dans lesquelles...

M. Faravel : Ce n'est pas passé en commission d'appel d'offres.

Mme la Maire : Vous me laissez finir. Vous avez posé une question. Je vous réponds. Donc, vous me laissez répondre. D'accord. Donc, ce dossier aurait pu ne pas du tout passer par le Conseil municipal, parce qu'il n'est pas de la compétence du Conseil municipal. Il est de la compétence, *in fine*, à la fin, quand il y aura le concours en tant que tel, de la commission d'appel d'offres dans laquelle siègent – puisque c'est la seule commission obligatoire – les élus d'opposition.

J'en profite pour répondre aussi à Monsieur Gibert. Monsieur Gibert, je crois que vous siégez dans cette commission. Donc, vous serez, en tout cas vous pourriez être présent. Ce n'est pas toujours le cas, puisque ça fait un petit moment que vous ne venez plus à la CAO.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Moi, c'est un état de fait. Je préside la CAO. À toutes les dernières CAO, je ne vous ai pas vu. Je crois que cela remonte à l'année dernière.

M. Gibert : Il y a des absents dans votre équipe aussi en CAO.

Mme la Maire : Non. Ne vous inquiétez pas.

M. Gibert : *(Intervention hors micro.)*

Mme la Maire : Écoutez. Elle s'est tenue depuis un an et vous n'y étiez pas. Donc, autant vous dire qu'elle s'est tenue sans vous. Donc, voilà. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, pour revenir sur la présélection de ce concours, pour pouvoir avancer, ça relève des pouvoirs du maire. Donc, aujourd'hui, ça relève du pouvoir du maire. Ça ne relève pas du Conseil municipal. On vous présente le dossier, parce que notre objectif est quand même d'aller vite pour préparer les rentrées scolaires. Mon objectif, c'est d'assurer les rentrées scolaires telles qu'elles se présentent, dans les conditions dans lesquelles elles se présentent.

Aujourd'hui, vous avez une procédure d'explication. Vous allez pouvoir voter sur les autorisations de programme et de crédits par rapport à ce projet-là. Donc, aujourd'hui, d'un point de vue réglementaire et juridique, les choses sont respectées. D'un point de vue de présentation du projet, les choses sont respectées. Donc, voilà. Donc, il n'y a rien en dehors des clous aujourd'hui.

En plus, quand vous dites, Monsieur Faravel, que cela n'a pas été présenté aux parents d'élèves, c'est totalement faux, puisque cette semaine, la semaine dernière – pardon – se tenait la réunion de parents d'élèves pour l'ensemble des élèves de Paul Vaillant-Couturier, maternelle et élémentaire. Donc, les parents ont été invités. Les parents sont venus et on leur a présenté ce projet-là. Ils ont pu échanger. On a d'ailleurs démarré, contrairement aux autres réunions, par ce projet. Il a été présenté en long, en large et en travers. L'ensemble des parents qui étaient là pour PVC...

Il y a une relance qui a été envoyée à l'ensemble des parents par SMS pour les prévenir de la tenue de cette réunion-là et on avait bien expliqué que chaque école, par rapport à sa spécificité – c'est pour ça qu'on a fait des réunions ciblées par groupe scolaire –, parlait de ses propres sujets. Donc, Paul Vaillant-Couturier, cela a été présenté.

M. Faravel : Madame Menhaouara, quand vous avez convoqué les parents...

Mme la Maire : Monsieur Faravel, ne m'interrompez pas. Vous n'êtes pas autorisé à prendre la parole quand bien même vous avez le micro. Monsieur Faravel, respectez le règlement intérieur.

M. Faravel : *(Intervention hors micro.)*

Mme la Maire : Monsieur Faravel, je vous demande...

M. Faravel : Je peux parler quand je veux, parce qu'on n'est pas en séance. Quand vous prévenez deux jours avant les parents d'élèves par SMS qu'il y a une réunion, vous leur donnez l'ordre du jour. J'ai reçu ce SMS. Il n'y avait pas l'ordre du jour. Vous invitez les parents à venir à une réunion. Ils ne savent pas de quoi vous parlez.

Mme la Maire : Ils viennent parler sur les problématiques de leur école.

M. Faravel : Ce sont des monologues de la Maire.

Mme la Maire : Très bien. Ils viennent parler de leurs problématiques de leurs écoles, des aménagements et des points concernant leur école. Chaque école a ses propres spécificités. Là, en l'occurrence, on parle à la fois des travaux, mais aussi du contenu éducatif sur les centres de loisirs. On parle de tout. Donc, tous les sujets ont été abordés. Quand vous êtes intéressé sur ce qui se passe dans l'école de votre enfant, vous venez pour tout.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : Monsieur Faravel, est-ce que vous savez ce que c'est le respect ?

M. Faravel : Vous ne savez pas ce qu'est une concertation. Ce n'est pas possible.

Mme la Maire : Et vous, vous ne savez pas ce que c'est le respect. Désolée, Monsieur, mais nous avons certains élus un peu... Voilà. Un peu particuliers.

M. Faravel : Vous aussi, vous êtes particulière. Vous ne répondez pas aux questions.

Mme la Maire : Mais moi, je ne vous manque pas de respect. Je ne vous hurle pas dessus.

M. Faravel : Vous êtes tellement exemplaire, Madame Menhaouara.

Mme la Maire : Est-ce que la comédie est finie ? D'accord. Donc, on vous a répondu sur la durée du marché. On vous a répondu sur les parents d'élèves. Il y a une question sur laquelle on n'a pas répondu. C'est la répartition classes maternelles-classes élémentaires et le nombre de créations de classes.

M. Faravel : Et comment ça se passe pendant le chantier.

Mme la Maire : On y arrive. On a noté toutes vos questions. On y arrive. Je fais question par question et si vous pouviez respecter un petit peu les prises de parole des uns et des autres, c'est bien. On est quand même dans une instance sous format Conseil municipal. Respectons au moins le même règlement intérieur.

M. Faravel : Non. On est hors séance.

Mme la Maire : Si on est hors séance, on arrête tout de suite et on passe au point suivant.

M. Faravel : Allez-y. Bravo.

Mme la Maire : Allez-y.

M. Salin : Du coup, pour répondre à la question sur la création des classes, aujourd'hui, on a cinq modulaires envisagés être démolis et dix classes créées, six élémentaires, quatre maternelles.

Mme la Maire : Donc, sur les dix classes ouvertes, on remplace les cinq modulaires par des classes pérennes et donc six classes neuves en plus. Voilà. Pardon. Il y avait six élémentaires et quatre maternelles. Sur l'école, est-ce qu'elle est classée et, donc, est-ce qu'il y a des problématiques liées à son architecture ? L'école n'est pas classée aujourd'hui.

M. Salin : L'école n'est pas classée. Par contre, ce qui est clairement identifié dans le programme, c'est que la partie début XX^e possède un fort intérêt en tout cas et un fort caractère architectural. La

sélection du groupement lauréat devra se démarquer par un parti pris architectural qui met en valeur l'histoire du lieu.

Mme la Maire : La question sur le planning et l'organisation des travaux.

M. Salin : Tout le challenge, en dehors du parti pris architectural, va reposer, comme je vous l'expliquais, sur le mode constructif, qui va avoir un impact direct sur l'organisation du chantier par rapport à l'exploitation.

À ce stade, on est en phase programme. Évidemment, la méthodologie n'est pas affinée. C'est donc toute la partie en bleu que vous voyez sur le planning, que constituent les études, qui va nous permettre, avant l'été, d'avoir un mode constructif définitif avec une méthodologie d'intervention également définitive.

Cette méthode constructive et méthodologie d'intervention sera également un sujet de discussion avec les exploitants du groupe scolaire pour justement organiser, planifier l'intervention, les livraisons, les montages, les nuisances sonores en fonction de la vie de l'école.

Mme la Maire : Sur les questions d'énergie, l'alimentation en énergie.

M. Salin : Aujourd'hui, il n'est rien imposé dans le programme, mais la question est ouverte et chaque groupement pourra proposer une proposition sur l'énergie verte.

Mme la Maire : Juste un rappel pour dire que la réfection des cours est intégrée au programme.

M. Salin : Absolument.

Mme la Maire : La réfection des cours.

M. Salin : Et sa désimperméabilisation.

Mme la Maire : Oui.

M. Salin : En partie.

Mme la Maire : Voilà. C'est bon sur les questions techniques. Je reviens sur le reste des questions. Que va devenir le terrain du centre de loisirs ? Écoutez, il ne va rien devenir. Il va rester en l'état. Donc – je l'ai déjà dit –, inutile de lancer des rumeurs d'une quelconque construction. Ce n'est pas prévu.

Sur les subventions, comme pour tout projet, on pourra demander des subventions aux différents acteurs sur ces projets-là, à commencer par le département du Val-d'Oise, qui cofinance en partie. On n'en est pas à cette étape-là, mais je crois que les services travaillent d'ores et déjà sur les demandes de subventions.

Elles sont systématiquement faites. D'ailleurs, vous allez voir. Il n'y a qu'à voir les décisions de la Maire. Il y a beaucoup de demandes de subventions. C'est quelque chose qui est devenu systématique et qui est fait grâce au responsable administratif et financier du service technique, que je remercie et qui fait un excellent travail à ce niveau-là, puisqu'il nous a aidés à récupérer énormément de subventions. C'est copiloté aussi par la Direction des finances, qui travaille également là-dessus et que je tiens à remercier.

Sur le devenir de l'école Albert 1^{er}, écoutez, le projet Albert 1^{er} suit son cours. On l'a toujours présenté,

mais je crois que vous n'avez pas été suffisamment attentive à nos propositions, madame Noon. Les parents d'élèves suivent un petit peu ce qu'on leur dit. On a expliqué aux différentes réunions en tout cas avec les parents d'élèves depuis de nombreux mois, voire maintenant un peu plus que ça, que l'on a une montée des effectifs très importante sur l'ensemble du territoire.

Il n'y a pas un quartier plus qu'un autre. Y compris sur des quartiers comme Karl Marx sur le nouveau Bezons, nous arrivons à des effectifs qui augmentent d'année en année, puisqu'on a un double phénomène et on le voit très bien. On a un double phénomène d'augmentation des effectifs scolaires sur des quartiers où il n'y a pas toujours de constructions, puisque le quartier du nouveau Bezons ou le quartier des Chênes sont des quartiers où il n'y a pas forcément de constructions, mais il y a un fort taux de renouvellement des populations dans ces quartiers pavillonnaires avec des familles qui arrivent. Donc, on a une augmentation d'effectifs.

L'école Louise Michel reste, contrairement à ce que vous affirmez... Et je le regrette, parce que venant d'une enseignante de l'école, vous ne portez pas suffisamment haut et fort la voix de vos collègues et des parents d'élèves. C'est l'école la plus saturée aujourd'hui de la ville, puisque nous arrivons à un niveau de saturation très, très important. L'école Albert 1^{er} viendra soulager deux écoles, l'école Louise Michel et l'école Paul Langevin.

La deuxième école qui, aujourd'hui, est en saturation et qui a un nombre de modulaires important est l'école PVC, puisque vous avez cinq modulaires. C'est la seule école aujourd'hui sur la ville qui a cinq modulaires. Les autres écoles, soit il n'y en a pas, parce qu'on a réussi à créer des classes en dur en petites extensions, puisque nous réalisons aussi de petites extensions dans le cadre de nos marchés de travaux. Cela a été le cas par exemple cet été à l'école Paul Langevin. La plupart des écoles ont un ou deux modulaires grand maximum et cela reste quelque chose de mineur à l'échelle de l'ensemble de l'école. Concernant Paul Vaillant-Couturier, ce n'est pas le cas, parce que là, on arrive à cinq modulaires et on a une tension très forte sur cette école-là, qui va continuer dans les années à venir.

L'étude sur les effectifs scolaires confirme cette tendance sur l'ensemble des écoles de la ville, sur Cachin, sur Victor Hugo, sur Paul Langevin, sur Louise Michel, etc., sur Angela Davis, qui n'arrive plus à accueillir d'ailleurs, parce qu'elle est au maximum de sa capacité d'accueil. Donc, il y a un renvoi de ces enfants sur Victor Hugo.

Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas réussi à retravailler la carte scolaire de PVC en direction de Victor Hugo, puisque nous avons le deuxième phénomène. C'est Angela Davis qui pousse sur Victor Hugo et Cachin qui suit derrière. Donc, on ne peut pas répartir les élèves dans le secteur d'Angela Davis vers Cachin, parce que Cachin arrive aussi à son maximum. Donc, on les répartit en direction de Victor Hugo. Donc, on ne peut pas répartir de fait les effectifs de PVC vers Victor Hugo. Ça, c'est pour répondre à la question sur l'extension de Victor Hugo.

Pour autant, comme je l'ai annoncé lors de cette réunion sur PVC et aussi à la réunion en direction des parents de Victor Hugo, dès 2024, nous lançons le même travail et la même étude technique bâtiminaire sur Victor Hugo. Il va y avoir à peu près le même travail qui va être fait sur Victor Hugo, qui va être lancé dans la foulée, puisque nous avons aussi des perspectives d'accueil des enfants sur la ville en direction de Victor Hugo. Voilà.

Donc, il n'y a pas le choix. Ceux qui pensent qu'il y a un choix entre Albert 1^{er}, la future école, Paul Vaillant-Couturier et Victor Hugo, il n'y a pas le choix. C'est une étude globale sur l'ensemble des effectifs, sur l'ensemble du mandat, jusqu'à 2030 et au-delà. Donc, voilà. Donc, ça, c'est la tendance sur les effectifs. On est plutôt sur une ouverture d'une quarantaine de classes sur l'ensemble du mandat 2020-2026.

Écoutez. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. S'il n'y a pas d'autres questions... C'est laquelle ? Cabinet d'architectes.

M. Gibert : Il n'a pas été répondu sur les procédés constructifs. Est-ce qu'on va aussi voter de la structure bois ? Il a été question d'énergie, de production d'énergie, mais en fait, comme vous avez déjà choisi les cinq équipes lauréates dans le cadre d'un concours de conception-réalisation, pas lauréates, mais les cinq équipes autorisées à concourir, vous savez si vous n'avez pris que des bétonniers ou aussi – puisqu'il y a aussi des constructeurs – des entreprises qui proposent autre chose que du béton en termes de construction.

Donc, ce serait intéressant que nous ayons les noms de ces cinq atelages architectes-constructeurs. Cela pourrait être instructif et, au moment du choix, cela aurait pu être bien de se poser cette question. Peut-être qu'elle l'a été. J'attends avec impatience votre réponse.

Je reviens sur une autre question à laquelle il n'a pas été répondu. C'est sur le coût et les aménagements futurs. Est-ce que cela a été évalué, puisque ce sera en plus – j'imagine – de ces 10 560 000 euros prévus ?

Une autre petite question au passage. Quand on crée des classes... Je ne suis pas du tout spécialiste des questions scolaires, mais quand on crée des classes comme ça, je crois qu'on est sur des écoles où on pratique le dédoublement. Donc, on crée des classes pour – je ne sais pas – 30 élèves ou on crée des classes pour 15 élèves ? C'est une question vraiment bête, parce qu'avec le dédoublement, les classes sont coupées en deux. Je ne sais pas trop. C'est vraiment une question pour ma culture personnelle.

Et petite remarque, petite boutade pour finir. J'ai compris comment vous alliez arriver à tenir le planning. C'est que vous avez placé le dépôt du permis de construire au 30 février 2024, qui est un jour qui n'existe pas dans le calendrier.

Mme la Maire : Merci. Sur le coût de l'aménagement, non, il n'est pas intégré dans les 10 millions. C'est normal. On est dans le cadre du coût de construction. Vas-y.

Mme Da Silva : C'est bon. Ça marche. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'effectivement, le coût n'est pas inclus dedans, mais on a déjà les cinq classes en modulaires qui viendront du coup... Comme ils vont réintégrer les classes en dur, ça viendra aménager les classes. Donc, il restera cinq classes à aménager.

Mme la Maire : Il y a un aménagement des cinq classes des modulaires qui va juste déménager. Il reste juste un coût d'aménagement pour les cinq autres classes. Ce sont des coûts d'aménagement habituels de classes. Donc, on va les prévoir en budget de fonctionnement. Ce n'est pas de l'investissement.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui. Ce sont des bureaux. Oui, la restauration, mais la restauration, on a déjà du mobilier existant. Il va y avoir un tri qui va être fait. Soit vous avez un mobilier qui est en bon état et, donc, il va basculer là-bas et compléter, soit le mobilier n'est pas bon et on changera, mais chaque année, on change régulièrement de mobilier. Pour tout ça, on est sur un budget de fonctionnement. On n'est pas... On est sur de l'investissement. Non. En chaises, etc. Chaises, c'est de l'investissement. D'accord. Bon, en tout cas, ce sont des budgets qui sont moins conséquents que les 10 millions et quelques.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui. Je ne l'ai pas là tout de suite, mais chaque année, on équipe des classes. Donc, on connaît le coût d'équipement d'une classe. Une fois que l'école est livrée, c'est toujours le même coût d'aménagement d'une classe qu'on ouvre chaque année.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui, il y a des bureaux. Donc, ce sont des bureaux.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Non, je ne l'ai pas sur moi, ce montant-là, mais il n'est pas sur ce budget-là. Oui.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Je préfère vous donner un chiffre exact. Je préfère vous communiquer un chiffre exact. Je ne l'ai pas là, mais on a l'habitude d'équiper une classe entière. On a l'habitude de renouveler le mobilier complet et on connaît... On a un marché mobilier. Si vous voulez, je vous donnerai le prix de bureaux, du mobilier bureau, le prix à la chaise et on vous donnera le prix global de ce que cela va coûter. Madame Lekhiar, je suis sûre qu'elle a bien noté votre question.

Les tailles de classes. Ce sont des classes standards. On n'a pas de taille particulière, petite ou grande. Ce sont des classes standards. Toutes les classes vont avoir la même taille.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Même quand ils sont à 15, ils sont dans une classe standard, sauf exception, quand ils sont dans une classe de RASED, parce qu'il manque des locaux.

M. Gibert : Dans des locaux existants, on fait avec ce que l'on a.

Mme la Maire : Oui. Donc, ce sont des classes standards, parce qu'une classe, à un moment donné, elle est une classe CP dédoublée et, à un moment donné, elle rebascule en classe CM2. Donc, on ne peut pas moduler les classes. Cela n'a aucun sens. Ce sont des classes standards.

Mme Da Silva : Ce sont 30 mètres carrés, une classe.

Mme la Maire : Non. 60 mètres carrés. Une classe, en moyenne, c'est entre 60 et 70 mètres carrés. Nous, on est sur une taille standard de 60 mètres carrés. Point. Sur le bois.

M. Salin : Sur la contrainte d'un chantier à faibles nuisances et compatible avec l'exploitation, le programme oriente vers la préfabrication, mais ne l'impose pas. L'ensemble des candidatures s'est naturellement orienté vers la préfabrication.

Aujourd'hui, il y a une partie des... En tout cas, les entreprises jointes au groupement avec l'architecte – vous avez raison – orientent vers leur savoir-faire dans un type constructif. Je pense qu'il y a à peu près 80 % des offres qui tendaient vers le bois, parce que naturellement, la préfabrication tend vers le bois, mais la préfabrication béton est une solution qui peut être absolument viable, notamment pour des questions de pérennité dans ce type d'ouvrages. Il y a certains groupements qui – en tout cas, je l'espère pour avoir une diversité de la réponse – s'orienteront dans cette voie-là.

Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que les cinq groupements sélectionnés ont émis dans leurs premières intentions une préfabrication hors site, sans forcément fermer la méthode constructive, mais le bois va être – je pense – une réponse, en tout cas au vu de cette première sélection, qui sera largement représentative des réponses architecturales.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Est-ce qu'on les a ou pas ? Oui. On peut les communiquer. Vous savez quoi ? Non. On arrête. Allez. On arrête. On passe au point suivant, parce qu'à un moment donné, le manque de respect, ça a une limite. Allez. On va rouvrir. À un moment donné, les remarques irrespectueuses à tout-va... Je ne parle pas de vous, Monsieur Lolo. Je parle de votre collègue à votre gauche. À un moment donné, ça suffit. On prend la peine de faire une démarche. On n'est pas obligés. Votre manque de respect en permanence, ça suffit.

Je vais rouvrir la séance pour passer au vote du dossier numéro trois. Très honnêtement, ça n'encourage pas à faire plus vu les comportements immatures que nous avons en face. Donc, nous allons passer...

La séance reprend.

Mme la Maire : Je rouvre la séance du Conseil municipal. Je remercie le cabinet et les services qui nous ont accompagnés. Donc, nous allons faire la présentation du dossier trois qui est lié à la décision modificative numéro deux qui représente la dimension financière du dossier technique que nous venons d'étudier hors séance sur l'extension de l'école Paul Vaillant-Couturier. Madame Beltaief, est-ce que vous pourriez nous présenter la délibération ? Merci.

Mme Beltaief : Bien sûr, Madame la Maire. Dans ce cadre et afin de pouvoir faire face à la croissance démographique de notre population, nous allons mettre en œuvre le projet que nous venons de présenter sur le groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier. Cette restructuration doit notamment permettre d'augmenter les effectifs susceptibles d'être accueillis par chaque entité du groupe scolaire, de clarifier le schéma des flux pour les différentes populations du groupe scolaire, d'intégrer le centre de loisirs à l'ensemble du programme, de proposer un espace au personnel administratif et d'intégrer la modernisation des schémas éducatifs.

Afin de permettre l'engagement de ce projet, qui va être réalisé sur plusieurs années, nous l'avons intégré dans une AP-CP avec un premier versement en 2023 à hauteur de 50 000 euros, en 2024 un deuxième versement à 2 627 500 euros, en 2025 5 255 000 euros et, en 2026, 2 627 500 euros, soit au total une autorisation de programme à hauteur de 10 560 000 euros. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur l'AP-CP ? Monsieur Faravel, Monsieur Gibert et Madame Stenström.

M. Faravel : Oui. Ce n'est pas une question. Ce sera une explication de vote. Dans la présentation hors séance du Conseil municipal, nous avons expliqué à quel point le calendrier qui nous avait été présenté nous paraissait trop resserré pour être réaliste dès le début du processus et y compris en fin.

Sur la question que l'on a posée sur comment allaient se passer les classes pendant la période des travaux, on n'a pas eu de réponse satisfaisante et sérieuse, parce qu'on nous a dit : « Ne vous inquiétez pas. On se débrouillera pour qu'il n'y ait pas de bruit. » C'est un peu court.

La question n'est pas de savoir si la restructuration du groupe scolaire est nécessaire. Elle l'est, mais au regard de ces éléments que je viens de donner, le groupe Vivons Bezons ne prendra pas part au vote.

Mme la Maire : Merci. Monsieur Gibert.

M. Gibert : Alors, également une explication de vote. Non. Au préalable, je suis porteur d'un pouvoir qui n'a pas été indiqué lors de l'appel.

Mme la Maire : On est au courant.

M. Gibert : C'est juste qu'il soit pris en compte depuis le début du Conseil.

Mme la Maire : Il devra se déporter tout à l'heure sur certains dossiers AB-H.

M. Gibert : Du coup, je sortirai ou pas ? Non. Je ne voterai pas pour lui.

Mme la Maire : Vous ne voterez pas pour Monsieur Lesparre.

M. Gibert : D'accord.

Mme la Maire : Vous avez le pouvoir de Monsieur Lesparre. Comme ça, tout le monde le sait.

M. Gibert : Oui. Lors de l'interruption de séance pour présenter le projet sur l'école PVC, vous m'avez fait la remarque, Madame la Maire, que j'étais peu assidu en CAO. Rassurez-vous, puisque maintenant que je sais que je vous manque, j'essaierai d'être beaucoup plus assidu à l'avenir, mais il faut savoir que, comme vous, je n'émerge pas à plusieurs milliers d'euros par mois pour mes fonctions d'élu, puisque je suis bénévole et il m'arrive de travailler en journée quand vous programmez des CAO, pour lesquelles nous sommes prévenus au ras des délais légaux, comme pour toutes les instances de ce Conseil. Donc, je ferai mon possible.

Mme la Maire : Et aux commissions de finances quand c'est le soir.

M. Gibert : Commissions des finances que vous ne présidez pas, d'ailleurs.

Mme la Maire : Non. C'est présidé par le Premier adjoint.

M. Gibert : En général, c'est présidé par la Maire, mais bon.

Mme la Maire : Non. Je vous rappelle qu'il y a trois présidents qui ont été désignés par le Conseil municipal.

M. Gibert : D'accord. Vous comprendrez que la commission des finances, qui est en général, malgré la présence de ces présidents désignés, cornaquée par Monsieur Cloots, votre directeur de cabinet, qui n'est autre que mon agresseur, je n'ai pas envie de me retrouver face à lui en réunion.

Mme la Maire : Pauvre chou.

M. Gibert : Vous avez bien fait d'ouvrir ce sujet. Je reviens sur le dossier.

M. Faravel : Ça, c'est du respect : « Pauvre chou ». Bravo.

M. Gibert : Ce sera consigné. En effet, vous parliez d'attitudes immatures juste avant de certains élus. « Pauvre chou » montre votre maturité débordante. Toujours est-il qu'en termes d'attitudes immatures, nous avons posé un certain nombre de questions lors de la suspension de séance, et notamment nous avons demandé la communication des noms des cinq équipes déjà choisies, puisqu'elles ont déjà été choisies – c'est formidable –, pour savoir qui étaient les cinq architectes qui étaient autorisés à concourir et les cinq équipes d'entreprises de construction.

Vous avez eu... Vous avez entendu une remarque désobligeante de la part d'un de mes collègues et, en bonne attitude totalement mature, vous aviez décidé de dire, de nous donner ces noms. Puis, vous avez dit : « Non. Tout compte fait, on ne vous les donne pas. Vous êtes punis. » Bon. Voilà.

C'est ballot, parce que nous, nous étions prêts à la voter, cette AP-CP, mais on se demande ce que vous avez à cacher, puisque vous refusez de nous communiquer les noms des cinq équipes. Vous refusez de nous communiquer un certain nombre d'éléments. Vous nous faites de l'esbroufe. On nous montre des trucs. Il y a un cabinet qui vient, qui a travaillé. On nous présente un planning un peu bizarre. Puis, quand on met le doigt dessus, qu'on gratte un peu, on nous dit : « Non, mais en fait, c'est déjà décidé. » Ah bon. D'accord. OK. On comprend mieux. On était prêt à la voter, cette AP-CP. Ben, non, on ne la votera pas, puisqu'on se demande vraiment ce que vous avez à cacher sur ce dossier. Donc, nous nous abstiendrons.

Mme la Maire : Madame Stenström.

Mme Stenström : Oui. Merci, Madame la Maire. Donc, plusieurs éléments. Effectivement, je rejoins mes collègues qui sont intervenus précédemment sur ce qui s'est passé lors de l'interruption de séance avec la présentation du cabinet, avec des réponses que nous n'avons pas eues. On est quand même sur un projet avec des AP-CP à hauteur de 10 560 000 euros. Ce n'est pas rien.

La question que je me pose, c'est en quoi il y avait urgence à passer ces AP-CP à ce Conseil municipal là, surtout vu l'agenda qui nous a été donné par le cabinet, à savoir qu'en février, en gros, on aurait pu avoir quelque chose de très abouti ? Pourquoi ne pas avoir passé cette AP-CP plutôt plus tard, même avant le vote du budget, qui a lieu en avril ? On aurait pu avoir un avis beaucoup plus éclairé sur le projet et avoir peut-être moins de questions du coup, parce que tout aurait été sur le papier. Voilà.

Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons. Alors, attention, l'abstention que nous faisons ce soir ne remet absolument pas en cause le fait que cette école ait besoin effectivement d'être agrandie au vu des cinq modulaires qui y sont. Maintenant, c'est la visibilité sur le projet, sur ce qui va se passer. On n'en sait pas plus que ce qui est dans le dossier. Voilà. Merci.

Mme la Maire : Une dernière remarque ? Notre... Madame Noël.

Mme Noël : « Notre Madame Noël. » C'est chouette. Donc, on attendait que je prenne la parole.

Mme la Maire : Non, je n'ai pas dit : « Notre ».

Mme Noël : Si, mais ce n'est pas grave. Je ne participerai pas au vote non plus pour les différentes raisons qui ont été évoquées par mes camarades. Madame Stenström a bien fait de le dire avant qu'on crée une énième polémique, parce que c'est souvent dit de votre côté, mais là, on va le faire du nôtre. Nous ne sommes pas contre une restructuration de PVC, ni la création d'une nouvelle école. C'est juste votre manque de transparence, Madame.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a encore d'autres remarques de ce type ? Bon. C'est bien de prendre ses précautions pour expliquer qu'en fait, vous refusez de voter un investissement pour les enfants de Bezons. Oui. Non, ça, c'est vrai, parce que je rappelle que vous avez voté contre la création d'une nouvelle école et vous votez contre l'extension.

Donc, vous pouvez toujours expliquer que vous votez parce qu'on manque de transparence sur des dossiers que l'on n'est pas obligés de présenter et qu'on vous présente. Vous pouvez toujours nous expliquer que ça manque de communication ou de transparence quand on fait venir un cabinet qui vous explique les dossiers. Vous trouvez qu'en fait, ce n'est jamais transparent, etc., etc.

Vous pouvez toujours considérer qu'il manque de concertation quand les mêmes projets sont présentés et concertés avec le personnel, l'Éducation nationale, les parents d'élèves, les élus parents d'élèves, etc., etc. Mais oui, vous pouvez toujours vous cacher derrière votre petit doigt pour nous expliquer : « Non, non. C'est un problème de transparence. On n'est pas contre sur le fond, mais on vote quand même contre. »

Vous avez voté contre l'école Albert 1^{er}. Certains encouragent même les recours pour casser le projet – je n'hésite pas à le dire – et vous votez aujourd'hui contre l'extension. Bravo. Les Bezonnais qui nous regardent vont apprécier et les petits Bezonnais qui sont dans les écoles, dans les modulaires vont apprécier.

Madame Stenström, il ne vous a pas échappé qu'en fait, contrairement à ce que vous dites, il ne manque pas de transparence. Justement, si on veut être d'équerre sur la question de la transparence, notamment sur l'exercice budgétaire, vous avez des dépenses aujourd'hui qui engagent justement avec des études qui engagent la municipalité sur un chemin. Donc, vous avez un certain nombre d'études qui vont être engagées entre la fin de l'année 23 et le début 24.

C'est donc la raison pour laquelle on vous présente cette AP-CP qui démarre dès 23, puisqu'elle lance l'ensemble des études et qu'à un moment donné, la moindre chose, en tout cas quand on veut engager la ville sur une dépense aussi importante, c'est de donner de la transparence, surtout au moment où on prépare l'organisation budgétaire pour le budget 24. On explique en amont, à la fois à nos services, à nos agents, mais aussi à la population et à nos élus, comme quoi on va les engager sur 10 millions sur trois exercices. Donc, voilà.

Donc, Madame Stenström, effectivement, il n'y avait pas de malice là-dessus. Il fallait juste à un moment donné respecter la transparence budgétaire. On a respecté également la transparence sur la présentation des dossiers. Assumez, mais assumez jusqu'au bout vos trahisons envers les écoliers et les écolières de Bezons.

On passe au vote. Oui, vous trahissez les Bezonnais aujourd'hui. Vous pensez les défendre, mais en fait, vous faites de la politique à la petite semelle. C'est scandaleux, scandaleux, scandaleux, scandaleux. Mais assumez vos propositions. Oui. Très bien. Allez. On va voter. Je suis en colère pour les gamins. Vous savez, pour ces pauvres enfants qui sont dans les modulaires et, vous, vous vous amusez à faire de la politique politicienne sur leur dos. C'est justement dégoûtant. Franchement, vous êtes... Allez. On va passer au vote. C'est écœurant. C'est écœurant, cette politique politicienne sur le dos d'enfants.

M. Faravel : Vous n'êtes pas du tout politicienne.

Mme la Maire : Allez. On va assumer en levant bien le doigt. Qui vote contre ? Comme ça, on va regarder. Filmez bien. Qui vote contre ? Vous avez des votes contre ? Oui, vous vous abstenez. Qui s'abstient ? Non, la prise part au vote, c'est une abstention. Qui s'abstient ? Donc, Monsieur Ragenard, Madame Stenström, Monsieur Dehulster, Monsieur Gibert, Monsieur Lolo et Monsieur Lesparre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

Le public n'est pas invité à parler. Sinon, il est prié de sortir, et les Conseillers municipaux de la salle sont priés de ne pas échanger avec le public, ni l'inviter à échanger. Ça, c'est dans le règlement intérieur. Il faut respecter le règlement intérieur. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 10

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, M. LESPARRE, Mme PRIO, M. GIBERT, M. FAREVEL, Mme NOEL, M. LOLO

DÉCIDE la création d'une autorisation de programme libellée *AP 14 - Restructuration et extension du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier* d'un montant total de 10 560 000,00 €.

DÉCIDE de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

Intitulé de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total Autorisation de Programme
AP 14 - Restructuration et extension du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier	50 000,00 €	2 627 500,00 €	5 255 000,00 €	2 627 500,00 €	10 560 000,00 €

Dossier n° 4 - Dissolution du budget restauration de la caisse des écoles dans le budget de la Ville

Mme la Maire : Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Le budget de la ville est composé du budget principal et de deux budgets annexes. La caisse des écoles gère notamment au travers de son propre budget annexe la restauration collective.

Ce fonctionnement nécessite des opérations comptables constantes et pose divers problèmes. Dans un souci de simplification des procédures administratives, la ville a mené, en collaboration avec les services de la DGFIP, un projet visant à la dissolution et à la réaffectation du budget annexe de la restauration à la caisse des écoles dans le budget de la ville. Cette décision purement administrative permet une meilleure gestion financière de notre collectivité et une rationalisation des ressources, la réduction des coûts administratifs, l'optimisation de l'allocation des ressources, la gestion des flux de trésorerie et la normalisation comptable.

Le travail mené en collaboration avec les services de la DGFIP définit le calendrier qui est proposé au Conseil municipal afin de mener à bien cette opération, c'est-à-dire de dissoudre le budget de la restauration dans le budget principal de la ville au 31 décembre 2023, voter un budget de la caisse des écoles en 2024, le maintien d'un budget de la caisse des écoles en 2024 qui permettra au comptable public de traiter en priorité les impayés, qui s'élèvent aujourd'hui à un montant de 94 000 euros.

Ce projet permettra d'atteindre les objectifs suivants, c'est-à-dire : rationalisation des ressources, réduction des coûts administratifs, meilleure allocation des ressources, gestion des flux de trésorerie, responsabilité accrue, normalisation comptable.

En conclusion, la dissolution du budget de la restauration scolaire au sein du budget principal de la ville s'inscrit dans une démarche d'efficacité, de transparence – n'en déplaise – et de responsabilité financière. Elle contribuera à simplifier la gestion budgétaire, à réduire les coûts administratifs et à améliorer l'allocation des ressources tout en favorisant la conformité aux normes comptables. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui. Merci, Madame Menhaouara. Merci, Madame Beltaief. Tout cela est présenté sous la forme de la transparence, de l'efficacité financière et budgétaire, etc. Ce seraient des arguments que l'on peut entendre, sauf que la caisse des écoles, en tout cas dans les communes où elles existent encore, c'est un espace d'échange partenarial qui permet aussi la transparence avec les partenaires qui participent à la vie de la caisse des écoles, dont les parents d'élèves.

Ce qui est en train de se passer là, sous prétexte d'efficacité budgétaire et financière, c'est en réalité petit à petit la disparition de la caisse des écoles qui avance. Cela pourrait s'entendre dans d'autres communes où les partenaires associatifs de la commune sont correctement traités, mais là, en l'occurrence, la seule chose qui est en train de se passer, c'est que l'on est en train de passer le budget de la caisse des écoles sur la restauration scolaire au budget de la ville dans les conditions que l'on

connaît – puisqu'on voit bien comment se déroulent nos conseils municipaux – ce qu'on trouve en rapport aux membres de la caisse des écoles, donc en grande partie aux parents d'élèves, le fait de pouvoir peser dans les débats de la caisse des écoles. En réalité, ce que vous êtes en train de faire, c'est, sans le dire, vous débarrasser de gens qui, potentiellement, peuvent vous gêner. Donc, dans ces conditions, nous voterons contre.

Mme la Maire : Madame Noël.

Mme Noël : Merci. Je vais un peu plus « détailler » ce qu'a dit Monsieur Faravel en reprenant tout simplement les missions décrites sur le site de la ville de la caisse des écoles :

« *Subventionnée par la commune, elle intervient dans les domaines suivants :*

- *Fonctionnement courant des écoles maternelles et élémentaires grâce à l'achat des fournitures scolaires* », donc pour les dix futures classes à venir ;
- « *L'achat et le fonctionnement du matériel scolaire* ;
- *Sur l'organisation de la restauration scolaire et du temps du midi.* »

On sait aussi que c'est elle qui assure la rémunération et l'organisation des études surveillées le soir. De plus, elle participe, cette caisse des écoles, à une aide aux projets éducatifs en soutenant le réseau d'aide d'enfants en difficultés scolaires, les classes de découverte et les cadeaux de Noël.

Pour rappel, c'est une instance démocratique où chaque parent ayant un enfant scolarisé en maternelle ou en élémentaire peut être contributeur en y devenant adhérent et pouvant être lui-même candidat à son CA.

En date du 25 octobre dernier, Madame Da Silva et Monsieur Cuvillier ont réuni les membres du CA de cette caisse des écoles et annoncé la fin de cette dernière – d'accord – en expliquant que vous avez pour projet, Madame Menhaouara, de faire une espèce d'instance avec les parents, un peu plus différente, mettant à mal du coup cette instance existant déjà.

Donc, moi, publiquement, je vous demande aujourd'hui quelle est réellement votre volonté politique vis-à-vis de cette caisse des écoles, que vous commencez à démanteler vis-à-vis de sa restauration, et quel est votre projet politique derrière, parce que je trouve cela vraiment dommageable de ne pas assumer clairement votre désir de supprimer cette instance ? Merci.

Mme la Maire : On l'assume complètement. Qui vous a dit qu'on ne l'assumait pas ? Il y a une autre question ? Non ? Très bien.

Je vous rappelle que la caisse des écoles est composée de 18 membres, 8 élus de la majorité... Pardon ? 9. Pardon. 9 élus de la majorité municipale et 9 parents élus parmi les parents élus des conseils d'école.

(Interventions hors micro.)

Mme la Maire : OK. Par les adhérents. OK. Si vous voulez. C'est bien d'apporter... En tout cas, ils sont désignés par un certain nombre d'instances sur les parents adhérents. En tout cas, ils sont parents élus.

(Interventions hors micro.)

Mme la Maire : OK. Faites la finesse. En tout cas, vous avez 9 parents qui siègent dans cette instance sur à peu près 150 ou 160 parents élus aujourd'hui sur l'ensemble de la ville.

Mme Noël : Adhérents.

Mme la Maire : Oui, on a compris, Madame Noël. Ce sont des adhérents qui paient une adhésion à la caisse des écoles, etc., etc. OK. Vous pouvez arrêter de m'interrompre toutes les cinq minutes. Je réponds. Non. Vous continuez à m'interrompre.

Donc, aujourd'hui – je reprends –, il y a 9 élus parmi les élus du Conseil municipal majoritaires et 9 représentants de parents d'élèves sur l'ensemble de cette instance. Je vous rappelle qu'en tant que parents élus, il y a beaucoup plus que ça et l'ensemble des parents aujourd'hui ne peut pas forcément siéger dans cette instance. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose. Vous avez un taux de présence... Malgré tous les efforts qui ont été faits pour changer les horaires, pour changer les jours, etc., etc., de convocation de cette instance, on a en moyenne un ou deux parents, grand maximum quand ils sont présents trois parents présents dans cette instance-là depuis deux ou trois ans et, petit à petit, cette instance a du mal à fonctionner. Elle en souffre.

Il n'y a pas en réalité ce que vous défendez. Ce n'est que théorique, parce que dans la pratique, quand vous avez aussi peu de parents qui sont représentatifs de l'ensemble des parents sur l'ensemble de la ville et l'ensemble des parents élus, qui sont plus de 150 aujourd'hui sur la ville, en réalité, c'est une instance qui ne fonctionne pas. Les gens sont aussi des parents, comme vous et moi. Ils ont un travail. Ils ont des contraintes. Donc, à un moment donné, ils ont du mal à assumer ces responsabilités.

D'année en année... Quand bien même il y a un renouvellement des membres, d'année en année, c'est toujours la même chose et, en fait, finalement, c'est une instance qui ne fonctionne pas d'un point de vue démocratique.

Donc, vous avez beau crier haut et fort en disant : « Vous démantelez la démocratie et la représentation. » J'ai du mal à croire qu'il y ait une représentation avec si peu de parents finalement qui sont représentatifs de l'ensemble des parents et qui ne siègent même plus dans ces instances ou qui ont du mal à y participer, pas parce qu'ils ne sont pas intéressés, parce qu'ils ont candidaté. C'est parce qu'à un moment donné, c'est très compliqué pour eux. Donc, ce que vous défendez est totalement faux. Donc, nous avons reconsidéré la question.

S'ajoute à cela ce manque ou cette difficulté de communication avec des parents qui ne peuvent pas toujours être présents et valider les décisions. Combien de fois on a dû tenir la caisse des écoles, elle n'a pas pu se tenir faute de quorum et elle a dû être reconvoquée dans les décisions, dans les process d'urgence pour qu'elle puisse venir ?

Mme Da Silva : Quand on doit reconvoquer une caisse des écoles sans quorum où il ne siège que des élus, je ne pense pas que ce soit de la démocratie et de la participation.

Mme la Maire : Oui. Moi, je veux bien faire une réunion avec ma propre majorité, mais ce n'est pas ce qui était l'essence même... Ce n'est pas l'essence même de cette instance et, quand bien même, l'ensemble des parents, contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Faravel, sont des gens que l'on connaît très bien, de longue date, avec qui nous avons de bonnes relations de travail. Donc, quand vous commencez à dire : « Vous voulez vous en débarrasser. Vous voulez les choisir vous-même », etc., etc., là, c'est limite de la diffamation et des propos injurieux – c'est très injurieux – qui ne reflètent pas la réalité, parce que je ne crois pas...

Souvent, en fait, dans ces parents, vous avez les représentants de fédérations aussi qui siègent pour la

plupart, pas tous, pas toutes les fédérations, mais en tout cas, ce sont des personnes avec qui on travaille très bien, et avec qui on continue à travailler, et avec qui on va continuer à travailler.

D'ailleurs – pareil –, quand vous dites qu'on traite mal les associations, je crois qu'elles sont régulièrement mises à l'honneur, l'ensemble des trois fédérations de parents d'élèves, ainsi que les parents indépendants, et il y a un lien très, très fort, puisqu'ils sont régulièrement réunis par moi et par Madame Da Silva. Donc, tous vos propos sont non seulement faux et mensongers, malhonnêtes et diffamatoires. Donc, c'est faux.

La deuxième chose, c'est que nous avons constaté qu'en réalité, cette instance servait juste à faire de la facturation sur de la facturation. Cela veut dire qu'en fait, ce sont les services municipaux qui s'autofacturent des actes. Donc, il n'y a pas mieux en termes de perte de temps, en termes de perte d'efficacité et, quelque part, derrière, c'est aussi une perte d'argent, puisque tout ça, c'est du temps municipal payé à ne rien faire.

Donc, non, on assume pleinement la disparition à terme de la caisse des écoles, mais en fait, l'idée, c'est de la transformation, en réalité. Ce n'est pas une disparition comme vous dites. En gros, on se sépare de tout et on arrête tout. C'est faux. Ce n'est pas ce qui a été annoncé aux parents d'élèves. Ce n'est pas ce qui sera mis en place.

Ce que j'ai souhaité, c'était de créer une nouvelle instance qui soit plus représentative de l'ensemble des parents d'élèves, dans laquelle nous allons continuer à échanger – elle sera beaucoup plus souple – à la fois de ces questions de restauration, etc., mais aussi plein d'autres sujets que la caisse des écoles aujourd'hui ne traite pas, comme nous le faisons aujourd'hui, mais on voudrait aller beaucoup plus loin dans l'échange fort.

Puisque l'instance, c'était l'idée de réunir l'ensemble des parents élus, je ne vois pas pourquoi, en fait, je dois discuter, moi, municipalité, uniquement avec 9 parents, qui ont en plus du mal à venir à chaque réunion. J'ai à peu près plus de 150 parents qui sont élus et je n'ai pas le droit d'échanger, de présenter, de débattre avec eux de ce que doit être le projet éducatif, ce que doivent être les menus dans la cantine, ce que doit être l'étude, ou le contenu de l'étude, ou comment doit se passer l'étude, ce que doivent être les classes découverte. Il faut que j'en parle juste à une minorité de gens qui ont du mal à venir au lieu de parler avec l'ensemble des parents élus.

Donc, oui, nous avons décidé... Je plaide et c'est ce que nous allons faire, parce que je pense que quand on veut défendre la démocratie, justement, il faut la défendre avec de vrais outils et avec de la vraie représentation.

Dorénavant, nous allons transformer la caisse des écoles dans un nouvel outil qui sera un véritable parlement des parents d'élèves et qui a une vraie légitimité, puisque l'ensemble des parents d'élèves sera élu et désigné dans cette instance et, à l'intérieur, il y aura aussi des commissions. Chaque parent d'élève qui a envie de s'investir, qui a du temps aussi pour s'investir pourra participer à cette instance.

La commission de la restauration. Vous imaginez qu'en fait, dans la commission restauration, aujourd'hui, il y a trois parents qui siègent dans cette commission pour l'ensemble de la ville. Après, on s'étonne pourquoi, finalement, il y a des difficultés de communication entre les écoles, les élèves et la municipalité sur les menus, sur la qualité des repas, la qualité gustative, le choix des menus, etc., etc. Oui, parce qu'en réalité, cette instance n'est peut-être pas suffisamment représentative. Donc, oui, on va travailler sur cette instance, qui sera plus représentative, plus démocratique.

Je rappelle un dernier point, parce que comme je vous connais, je sais très bien que vous avez tendance à ne pas dire la vérité. Le budget municipal, le premier budget municipal aujourd'hui, c'est l'éducation. Pourquoi ? Parce que c'est notre priorité numéro un. Nous, on crée des écoles et on vote pour. On crée des extensions d'écoles. On vote pour et on maintient les budgets éducatifs et de la restauration.

Donc, n'allez surtout pas dire que tout cela est amené à disparaître, à finalement ~~caricaturer~~ en fait de baisser le budget. Non, puisque chaque année, les budgets augmentent. Ce sont les mêmes ratios par enfant et, à chaque fois qu'on peut les améliorer, on les améliorera. Pourquoi ? Parce que l'éducation, c'est notre priorité numéro un. On passe au vote.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Non, parce qu'elle a ses contraintes techniques qui amènent à ce qu'à un moment donné... C'est trop restreint. Donc, à un moment donné, si je veux travailler avec l'ensemble des parents d'élèves élus, il faut tout revoir.

En plus, ça nous fait des coûts. En fait, on se retrouve réellement avec une vraie perte d'argent, une vraie dépense publique pour rien du tout, puisqu'on fait des facturations en interne, c'est-à-dire que les services facturent à la caisse des écoles et la caisse des écoles refacture à la mairie. C'est fait par le voisin du bureau d'à côté. Vous avez en plus des facturations qui ne sont pas communes pour les parents.

Donc, l'idée, c'est de simplifier. Le parent va recevoir dorénavant une seule facture. C'est la municipalité qui va émettre grâce au portail famille une facture. Cela va être beaucoup plus lisible et beaucoup plus simple pour le parent et, nous, on arrête de faire des actes administratifs qui ne servent à rien.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Non. Si on veut maintenir la caisse des écoles telle qu'elle était, on ne peut pas. Puis, il y a un vrai enjeu derrière aussi quelque part de simplification et de rationalisation de la gestion, parce que derrière, cela représente un coût.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui. J'ai expliqué. Non. Madame Aouchiche et on passe au vote – j'ai dit – après.

Mme Aouchiche : Merci, Madame la Maire. Je voudrais juste dire que je ne prendrai pas part au vote, en tout cas que je m'abstiendrai – pardon – sur ce vote pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté sur mon vote par qui que ce soit au vu de ma position au sein de la caisse des écoles. Merci.

Mme la Maire : Madame Aouchiche fait partie des gens qui vont devoir disparaître de cette caisse des écoles. Donc, je comprends sa position un peu délicate. On passe au vote. Donnez vos explications de vote à l'avance, parce que la Maire parle en dernier. C'est bon. Vous connaissez les règles. Allez-y, Monsieur Gibert, Monsieur Faravel et on passe au vote.

M. Gibert : Merci. Oui, on connaît les règles et, justement, explication de vote... Le vote se fait à la fin du débat, parce qu'avant d'avoir tous les éléments, c'est difficile de savoir, sur certains dossiers, ce que l'on va voter.

Je ne comprends pas bien pourquoi on ne peut pas décider demain, changer les règles de la caisse des écoles et décider que, dans la caisse des écoles, il y a tous les parents d'élèves élus de toutes les écoles. Cela me paraît faisable. Je ne sais pas. Je ne connais pas bien ces trucs-là, mais enfin, bon, je ne sais pas pourquoi il faut tout dézinguer pour faire autre chose, pourquoi on ne peut pas faire évoluer l'existant.

Mme la Maire : Et vous en faites quoi des questions de gestion ?

M. Gibert : Je ne parle pas de la question de gestion. Je ne parle pas de fait de retirer la restauration de la caisse des écoles. C'est là qu'arrive mon explication de vote. Nous allons voter pour ce retrait de la restauration dans le budget de la caisse des écoles pour le passer au budget ville. Cela paraît rationnel vu de là où on est. C'est pour ça qu'on va voter pour, mais pourquoi est-ce qu'il faut casser toute la caisse des écoles juste parce qu'on trouve qu'elle n'est pas assez démocratique ? Il n'y a qu'à la rendre plus démocratique.

Encore une fois, c'est comme les parkings à vélos au tramway. Il y avait un problème. Hop, on les démonte plutôt que d'essayer de les améliorer. Les arbres nous gênent. Tac, on les coupe, etc., etc. Je ne comprends pas bien ça, mais l'explication de vote, nous voterons pour.

Mme la Maire : C'est mon côté barbare, vous disiez la dernière fois.

M. Gibert : Barbare ?

Mme la Maire : Oui.

M. Gibert : Peut-être.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci de me redonner la parole pour l'explication de vote. Je précise quand même, tout à l'heure, que vous nous avez fait dire des choses que nous n'avons jamais dites. Nous n'avons jamais dit que vous baisseriez les budgets restauration en transférant le budget restauration qui est géré par la caisse des écoles au budget municipal. Ce serait totalement impossible vu les effectifs scolaires et le fonctionnement de la restauration scolaire aujourd'hui. Donc, arrêtez de nous inventer des prises de position qui ne sont pas les nôtres.

Mme la Maire : C'est une explication de vote, Monsieur Faravel, ça ?

M. Faravel : Oui.

Mme la Maire : Ce n'était pas refaire le débat.

M. Faravel : Je vais donner une explication. Je réponds quand même à un mensonge que vous avez dit en séance. Bref.

Mme la Maire : Donnez-nous votre explication de vote.

M. Faravel : Je vais donner une explication de vote. Vous expliquez que la caisse des écoles n'est pas démocratique, sauf que dans la caisse des écoles, les parents d'élèves qui sont présents ont le droit de vote.

Vous avez expliqué que la future instance que vous voulez mettre en place en annonçant ce soir la disparition future de la caisse des écoles est déjà prévue, mais vous ne nous avez pas expliqué par quoi vous allez remplacer et comment ça allait fonctionner. Or vous parlez à chaque fois d'échanger, de discuter. Moi, je dis : « Dans la caisse des écoles, il y a au moins une garantie. » C'est que les parents qui y siègent ont le droit de vote, donc pèsent potentiellement dans les choix qui sont faits par la caisse des écoles. Ce n'est pas ce que vous proposez. Je trouve que ce que vous faites est dangereux au regard de tout ce que vous avez fait déjà et de la façon dont vous gérez la démocratie locale. Je voterai contre.

Mme la Maire : Oui. Vous parlez d'un droit de vote. Finalement, c'est bien le dernier des droits de vote qui n'apportent rien en réalité au débat démocratique. Vous savez pourquoi ? Parce qu'entre des personnes qui ont du mal à participer à l'instance, qui ont à un moment donné du mal en réalité à exprimer leurs choix... Par contre, c'est une minorité qui doit exprimer son choix pour l'ensemble des élèves de la ville.

Et en fait, ils votent quoi ? Ils votent par exemple le budget de la restauration, qui est en fait déterminé en amont par la ville, puisque la ville a déterminé en fonction du coût de revient et de l'équilibre budgétaire de la restauration un coût par repas. Donc, en fait, finalement, ils ne font que valider une décision déjà prévalidée par le Conseil municipal.

Si le coût du repas est déterminé... On va dire... Je ne sais pas. Je donne un chiffre au hasard, parce que je n'ai pas les chiffres en tête. Il est de 10 euros et qu'en réalité, ils votent 10 euros le repas, ce n'est pas ça que j'appelle finalement : « une prise de décision ». C'est faire croire aux gens qu'ils ont un pouvoir qu'en réalité, ils n'ont pas, puisqu'il est déterminé par cette instance qui s'appelle : « le Conseil municipal » par le vote du budget.

Donc, moi, je veux bien que vous essayiez de vendre la disparition d'un droit et d'une participation à une quelconque décision stratégique sur quelque chose qui, en réalité, n'est pas appelé ni à changer ou à évoluer.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Respectez la parole, s'il vous plaît. Je ne vous ai pas coupé. Donc, vous n'êtes pas autorisé à parler, mais moi, je vous réponds, puisque vous avez posé une question. Donc, je vous réponds. Donc, à un moment donné...

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Si, vous avez posé une question. En tout cas, vous avez fait une remarque sur laquelle je vous réponds. Je vous dis. Moi, je veux bien qu'on fasse croire qu'en réalité, on va enlever du pouvoir à cette instance sur laquelle, finalement, il y a très peu de gens. Cela représente peu l'ensemble des parents d'élèves, sur des gens qui ont du mal à venir et qui doivent voter sur un budget qui, en fait, est prédéterminé sur le budget municipal.

Donc, soyons un peu sérieux. Je n'ai jamais vu un parent d'élève qui dit : « Je vote contre le budget finalement sur lequel je n'ai pas du tout la main, qui est déjà voté par le Conseil municipal. Donc, je vote contre. » Cela ne fonctionne pas comme ça. Vous ne connaissez pas le fonctionnement de la caisse des écoles. Donc, arrêtez de faire croire qu'en réalité, il y a des gens qui perdent du pouvoir.

Par contre, ce que les parents d'élèves nous réclament, nous réclament davantage et sur lequel je souhaite que l'on puisse travailler, c'est qu'on puisse les écouter davantage. C'est qu'ils puissent participer à la détermination de la politique municipale, qu'ils puissent aider les orientations.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait cinq réunions depuis la rentrée scolaire, groupe scolaire par groupe scolaire. Il y a de nombreux parents qui sont venus. Chaque année, l'ensemble des parents d'élèves élus participe, puisqu'ils sont réunis régulièrement dans cette même salle pour venir échanger. Ils posent tous leurs questions. Ils débattent et ils discutent, mais qu'est-ce que vous voulez qu'ils votent en réalité ?

Ce qui est important, c'est qu'on puisse élaborer ensemble les orientations qui sont traduites dans l'orientation budgétaire. Quand ils ont réclamé, par exemple, le même menu, la possibilité de manger le même repas que l'on soit servi en premier, servi au deuxième service ou en fin de service, c'est venu, pas à travers la caisse des écoles. C'est venu aussi par la caisse des écoles, puisqu'il y a certains

parents qui le réclamaient, mais c'est venu majoritairement grâce à l'ensemble de vos réunions. Nous avons travaillé ensemble et nous avons expliqué les instances.

Donc, ne venez pas nous expliquer en réalité que les parents ne sont pas écoutés. Au contraire, notre objectif, c'est de les écouter davantage. Donc, cessez de mentir, parce que vos mensonges commencent réellement à polluer cette ville, à polluer ce Conseil municipal et cela instaure une ambiance vraiment délétère, qui est détestable et, ça, c'est par votre faute.

Nous allons passer au vote. Dossier 4, dissolution du budget restauration de la caisse des écoles dans le budget de la ville. Qui s'abstient ? Donc, il y avait Madame Aouchiche. Qui vote contre ? Madame Stenström, Monsieur Dehulster, Monsieur Ragenard, Monsieur Faravel et Madame Noël et pouvoirs. Vous faites quoi ? Pardon. C'est voté pour. Qui vote pour ? D'accord. OK. C'est surprenant. Très bien. Merci. Vote à la majorité.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 7

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM, M. KRSTIC, Mme PRIO, M. FARAVAL, Mme NOEL

Nombre d'abstention : 1

Mme AOUCHICHE

APPROUVE la dissolution du budget annexe restauration de la Caisse des écoles au 31/12/2023 dans le budget principal de la ville ;

AUTORISE le transfert des activités et des charges budgétaires du budget annexe restauration de la Caisse des écoles sur le budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2024 ;

APPROUVE la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2023 du budget annexe restauration de la Caisse des écoles seront donc arrêtés au 31 décembre 2023 ;

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 5 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Mme la Maire : C'est Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. La M57 est destinée à être généralisée et deviendra donc le référentiel de droit commun fixant les règles budgétaires et comptables de toutes les collectivités locales au 1^{er} janvier 2024.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficiaient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires en matière de gestion pluriannuelle des crédits, en matière de fongibilité des crédits, en matière de gestion des crédits pour les dépenses imprévues.

La M57 introduit également un certain nombre de nouveautés, concernant notamment le traitement comptable des immobilisations et des amortissements avec la mise en place des règles du prorata temporis.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de remédier à l'absence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Ce règlement budgétaire et financier sera proposé au Conseil municipal au plus tard lors de la séance qui précèdera celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Merci, Madame Beltaief. On va voter pour, mais j'aimerais préciser que c'est juste une obligation légale qui rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2024. J'avoue toujours être étonné par ces obligations légales qui s'imposent aux collectivités, mais où les conseils municipaux doivent se prononcer sur le fait de donner l'autorisation à la maire ou au maire, mais c'est une obligation légale.

Mme la Maire : D'autres remarques ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville de Bezons.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 6 - Créances éteintes

Mme la Maire : Toujours Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Dans le cadre... C'est vraiment un dossier, un classique des conseils municipaux. Dans le cadre des procédures de surendettement, le tribunal a prononcé l'effacement des dettes en faveur de quinze débiteurs du budget principal de la ville pour un montant de 12 676,22 euros. Voilà. On a vraiment le détail de l'ensemble des répartitions par débiteur et répartitions par année qui est fait dans le dossier.

Les dettes effacées concernent des créances datant de 2004 à 2023 et sont principalement liées à des prestations d'accueil périscolaire et extrascolaire. Les créances de chaque famille s'échelonnent de 7,50 euros à 3 244,76 euros.

Il faut préciser que ces créances qui sont effacées pour cause de surendettement sont définitivement éteintes et ne peuvent plus être recouvrées par le comptable public. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

PRONONCE l'irrecouvrabilité des créances éteintes pour un montant de 12 676,22 € au titre de décisions d'effacement de dettes prononcées par les juridictions compétentes.

AUTORISE l'inscription des crédits au budget principal de la ville sur le compte 6542 «Créances éteintes».

DÉCHARGE le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil de la responsabilité de leur recouvrement.

Dossier n° 7 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mme la Maire : Merci, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Même chose que pour le dossier précédent. C'est un classique des conseils municipaux sur les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables. Après avoir engagé sans résultats les démarches visant le recouvrement des créances décrites, le comptable public du service de gestion comptable d'Argenteuil propose au Conseil municipal leur admission en non-valeur.

Celle-ci a pour conséquence de constater comptablement par une dépense budgétaire l'irrecouvrabilité de la recette qui est attendue. Elle s'élève à un montant de 189 245,32 euros. Vous avez la répartition par débiteur et la répartition par année sur le dossier. Le montant moyen des sommes restant dues s'élève à 401 euros par débiteur et la somme maximale restant à recouvrer pour un même débiteur s'élève à 67 838,80 euros. Ce sont des titres qui ont été émis entre 2000 et 2020 pour 471 débiteurs.

La précision est faite que ces dettes ainsi admises en non-valeur ne sont pas annulées définitivement, c'est-à-dire que si un nouvel événement pourrait justifier le recouvrement de ces sommes malgré leur admission en non-valeur, il pourra être fait. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstention : 1

M. DE HULSTER

ADMET en non-valeur de 189 245,32 € sur présentation des créances considérées irrécouvrables malgré les poursuites engagées par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil,

AUTORISE l'inscription des crédits au budget principal de la Ville sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur »,

DÉCHARGE le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Argenteuil de la responsabilité de leur recouvrement.

Dossier n° 8 - Adhésion à l'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information
(ACPUSI)

Mme la Maire : C'est toujours Madame Beltaief.

Mme Beltaief : L'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information est une association créée en 1984 et qui, au 1^{er} janvier 2022, regroupe plus de 170 collectivités territoriales ou établissements publics utilisateurs des logiciels CIVIL et société Ciril GROUP.

Tous les adhérents bénéficient de la force d'un club utilisateur, de plusieurs points positifs qui sont décrits dans le dossier. L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie selon la strate – c'est fait habituellement selon la strate de la population de la commune – ou le type de structure, qui précise au règlement intérieur le tarif annuel pour les villes de 30 001 habitants à 40 000. C'est une cotisation annuelle de 480 euros. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara, et merci, Madame Beltaief. Même remarque que lors du précédent Conseil. On adhère quasiment à chaque Conseil à des associations diverses et variées, à des associations desquelles on n'a jamais de retour réel sur ce que cela nous apporte. Donc, comme au précédent Conseil, nous nous abstenons sur ce dossier, sur le suivant, qui est du même acabit. Et peut-être qu'un jour, on nous dira ce que cela a réellement apporté, les quelques euros qu'on a dépensés dans l'année, pour la commune et pour ses agents.

Mme Beltaief : Si vous lisez bien, dans le dossier, vous avez vraiment le détail de ce que cette association apporte. En fait, c'est pour les services, mais ils seront ravis de savoir que vous votez contre les services.

M. Faravel : Mais bien sûr. Je vote contre les services. C'est connu. Je mange les enfants. Je n'aime pas les enfants.

Mme la Maire : En tout cas, vous ne votez rien pour cette ville. Ça, c'est sûr. Vous votez tout contre. C'est bien dommage.

M. Faravel : Je viens de voter les admissions en non-valeur. On ne peut pas dire que je vote contre.

Mme la Maire : Oui. D'accord. Super. Bon. Si, en plus, vous arrivez à trouver des arguments sur les admissions en non-valeur... Je pense que vous avez manqué d'imagination sur ce coup. Allez. D'autres remarques ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Merci. Sur le principe, pourquoi pas, mais concrètement, ça sert à quoi, cette association ? La force d'un club utilisateur, OK, mais je ne sais même pas dans quel domaine on est. Je ne comprends pas de quoi on parle.

Mme Beltaief : Ce sont des logiciels financiers, RH. Des fois, vous avez des petits problèmes – je ne sais pas –, des nouvelles procédures à mettre en place, etc. En fait, vous avez une communauté qui se soutient et qui peut répondre. Au lieu de faire appel, par exemple, à un prestataire externe ou de payer l'intervention à 1 000 euros la journée, là, vous avez vraiment des réponses en instantané sur différentes questions qui pourraient être posées sur ces différents logiciels que nous avons au sein de la commune.

M. Gibert : Il n'est pas du tout dit dans la délibération qu'il s'agit des logiciels financiers, RH. Là, au moins, ça nous éclaire. Après, il y a 170 collectivités adhérentes sur 36 000 communes.

Mme la Maire : C'est dans le dossier, ça, que c'est sur un logiciel financier, RH.

Mme Beltaief : CIVIL Net RH, CIVIL Net Finances.

Mme la Maire : Le logiciel Ciril, c'est le logiciel financier.

M. Gibert : Excusez-moi. Le logiciel Ciril. Je suis ballot. Je n'ai pas fait le lien avec la gestion RH. Je n'en sais rien, moi, à quoi ça sert le logiciel Ciril, franchement.

Mme la Maire : CIVIL Net RH, CIVIL Net Finances. C'est quand même écrit. CIVIL Net Finances et CIVIL Net RH. Finances, RH et il s'agit de logiciels. C'est écrit juste avant : « logiciel Ciril ». Il faut lire la délibération.

M. Gibert : Alors, vous avez raison. Je suis vraiment un idiot. Vous avez raison, Madame la Maire. Je le confesse devant tout Bezons. Je suis un idiot.

Mme la Maire : Je ne répondrai pas à cette remarque. D'autres remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci. Pardon. Abstention. Excusez-moi. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel s'abstient. Pardon. C'est ça ? Oui. Donc, vote pour, sauf Monsieur Faravel qui s'abstient sur l'adhésion à... Je ne sais plus. Pardon. Je suis fatiguée. Vous m'avez épuisée. À cette adhésion de l'association financière, RH, etc., etc.

Donc, dossier 10. Je n'ai pas fait le 9 ? C'était 8. Pardon. C'est pour ça que je me suis perdue.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

Mme PRIO, M. FARAVEL

APPROUVE l'adhésion à l'association ACPUSI pour un montant annuel de 480 euros TTC.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférent, et à régler la cotisation due au titre de la première année.

PRÉCISE que les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 9 - Adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Mme la Maire : Voilà. C'est encore un autre truc. Allez-y. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Adhésion à l'Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales. Même dossier à peu près que le précédent. Là, il s'agit d'une association de professionnels des collectivités territoriales travaillant sur les métiers des finances, de contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et, plus généralement, du management public.

Alors, vous avez vraiment le détail de ce que peut apporter l'adhésion à cette association. La cotisation de base annuelle est fixée à 210 euros pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de

l'intérêt pour la ville d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à des problématiques par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations nécessaires à notre gestion et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de la ville à l'AFIGESE. Je vous remercie.

Mme la Maire : Des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité.

M. Faravel : Abstention.

Mme la Maire : Pardon, Monsieur Faravel. J'ai posé la question en premier, en plus. J'ai dit : « Qui s'abstient ? » Vous n'avez pas levé la main. Levez la main, Monsieur Faravel. C'est plus simple pour l'administration. Moi, je ne suis pas là pour comptabiliser vos votes.

M. Faravel : (*Intervention hors micro.*)

Mme la Maire : Essayez de ne pas polémiquer sur tout. Franchement, c'est inutile. Alors, on va passer... Donc, vote à la majorité, sauf Monsieur Faravel qui s'abstient. On va passer au dossier 10.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

Mme PRIO, M. FARAVEL

APPROUVE l'adhésion de la commune de Bezons à l'Association Finances–gestion–évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE),

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et tout document afférent et à procéder au règlement de la cotisation due pour la première année,

PRÉCISE que les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 10 - Approbation et signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public - 72-78 rue des Frères Bonneff

Mme la Maire : Il s'agit du parking qui sert aujourd'hui aussi de parking d'Intermarché, puisqu'il fait 3 536 mètres carrés. Il y avait une convention qui était arrivée à échéance depuis le 1^{er} juillet 2015 et a fait l'objet d'émission de titres de recettes annuelles.

Il y a un certain nombre de places de stationnement qui sont aujourd'hui... L'ensemble des places de stationnement est aujourd'hui à usage public en zone bleue. Je le rappelle. La zone bleue avait été arrêtée temporairement pendant le Covid et a continué un petit peu à être arrêtée quelque temps après. Elle a été remise en place, puisqu'il s'agit d'assurer quand même une possibilité de se garer de façon régulière sur ce quartier-là.

Pour renforcer le dynamisme commercial de la commune, il est apparu impératif de poursuivre l'occupation comme stationnement de ce terrain et que celle-ci soit actée moyennant une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Durant l'exécution de cette convention, la commune réalisera à cette occasion des travaux de VVE comprenant notamment le revêtement du parking. Il y a aussi d'autres travaux qui sont prévus, comme par exemple la sécurisation avec le déploiement de vidéoprotection. Le contenu exhaustif est indiqué dans la convention qui est indexée à la délibération.

Pour la réalisation de ces travaux, la société avec qui nous passons cette convention a formulé une offre de concours dont le montant est établi à 250 000 euros, comme c'est stipulé dans le projet de la convention.

En outre, en contrepartie de la mise à disposition des parcelles, la société avec qui nous passons cette délibération, qui s'appelle : « Japre » – c'est la société qui est liée à la société d'immobilier du groupe Intermarché –, devra s'acquitter d'une redevance annuelle de 27 500 euros. À ce sujet, il est à noter que la société Japre devra verser en une fois et par avance le montant total de la redevance due au titre des cinq premières années, ce qui est autorisé par la loi, donc ce qui représente une somme de 137 500 à verser à la commune dans les trente jours qui suivent la présentation du titre de recettes, qui sera émis au plus tard le 31 décembre.

Le Conseil municipal est invité à approuver la convention d'occupation temporaire et à autoriser la Maire à signer justement ladite convention.

Est-ce que vous avez des questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Merci. La première des questions. Vous nous avez donné sur table une autre convention. J'aurais aimé connaître les modifications entre celle qui était présente dans le dossier et celle que vous nous avez donné ce soir.

Ensuite, j'ai quelques petites questions à vous poser. Alors, depuis donc le 1^{er} juillet 2015, cet espace public, qui est désigné sur le PLU comme étant une voie verte ou un chemin arboré – je ne sais plus exactement –, n'est plus soumis à convention entre la ville et donc la société Japre. Toutefois, cet espace a été transformé en zone bleue. OK. Puis...

Mme la Maire : Non. Il n'a jamais été transformé. Cela a toujours été la zone bleue, depuis toujours. Elle a été suspendue pendant le Covid.

Mme Noël : Non. Je suis née à Bezons. Ce n'était pas une zone bleue. Je vous le dis.

Mme la Maire : En tout cas, la zone bleue a été existante.

Mme Noël : Je peux finir ? On a dit qu'on ne coupait pas.

Mme la Maire : Oui, mais elle est existante.

Mme Noël : On a dit qu'on ne coupait pas.

Mme la Maire : Non, mais je me permets de vous corriger. Vous dites quelque chose de faux.

Mme Noël : On laisse finir déjà. Vous aurez le droit à la parole. Donc, cette zone bleue a été coupée pendant le Covid, comme vous l'avez dit, mais surtout elle était encore officieusement utilisée pour les bénéficiaires du supermarché. N'y aurait-il pas un petit problème de légalité lorsque...

Parce qu'on n'était pas très au clair. Comment est-ce qu'on peut avoir non renouvelé une convention depuis 2015, repropoé cette convention, verbalisé les personnes sur la ville ? Non, mais je vous vois.

Il n'y a pas de problème. À certains moments, on a verbalisé. À d'autres moments, on n'a pas verbalisé.

Est-ce que vous pouvez expliquer ce qui s'est passé pendant ces trois ans, Madame Menhaouara, sur cet espace, combien d'amendes vous avez mises, comment vous avez pu les mettre alors que ce n'était pas clair du tout ?

C'est un espace assez compliqué et, demain, je vois que vous voulez mettre les choses au clair. Il n'y a pas de problème. Je voterai pour que cette convention soit correctement établie et claire pour tout le monde, mais cela a été quand même un *no man's land* administratif pendant un petit bout de temps, surtout depuis le début de votre mandat.

Donc, comment est-ce que vous justifiez ces gens qui ont eu des prunes, des amendes – pardon – depuis que vous êtes Maire et que cela ait été remis officiellement en zone bleue alors que c'est demain un parking qu'on va louer à Intermarché pour les bénéficiaires ? D'accord ? Si. Expliquez-nous. Sinon, ce n'est pas très clair. Dites, en fait.

Mme la Maire : Franchement, vous avez le droit...

Mme Noël : Pas de mépris, s'il vous plaît. On a dit qu'on se respectait.

Mme la Maire : Je ne vous méprise pas. Je vous donne un conseil de maire.

Mme Noël : Si, vu la tête que vous...

Mme la Maire : Il y a des droits. Les élus, vous avez des droits à la formation. Allez vous former, Madame Noël, parce que franchement, c'est très difficile de vous faire toujours l'explication de texte ou la leçon à chaque fois. Ce qui est écrit noir sur blanc...

Mme Noël : Oh s'il vous plaît. Non, pas de démagogie. Tant mieux. C'est bien. À vous aussi, ça vous arrive. Au vu de votre connaissance de la caisse des écoles et des fonctionnements des écoles de façon générale, moi aussi, je vais vous expliquer des choses. Donc, allons-y.

Mme la Maire : Oui. Bien sûr. Au regard de ce qui... Après, il faut savoir lire. Vous êtes maîtresse. Donc, reprenez la convention.

Mme Noël : C'est quand ça vous arrange. Dites-nous.

Mme la Maire : Écoutez. C'est écrit.

Mme Noël : Allez-y.

M. Faravel : Professeure des écoles. Maîtresse, ce sont les enfants.

Mme la Maire : Oui. Voilà. Maîtresse. Voilà. C'est dit que cela reste du domaine public, Madame... Madame Noël. Vous savez, il y a des occupations temporaires. Sur le temporaire, cela peut être temporaire pour quelques années comme cela peut être temporaire pour une journée. Donc, vous devez payer une redevance.

Par exemple, si vous déménagez un jour, vous allez payer. Vous allez occuper temporairement une place toute la journée pour déménager. C'est une occupation de l'espace public. Vous allez payer une redevance à la journée. Si vous faites un chantier et vous occupez une bonne partie du trottoir, vous

avez une redevance d'occupation de l'espace public.

Là, en l'occurrence, il s'agit d'un parking qui sert pour les Bezonnais en zone bleue. Donc, ça reste du parking public et, quand ce sont les clients de l'Intermarché, en fait, ils vont l'occuper, mais pas en tant que... Ils vont occuper un espace public, mais pour un intérêt privé. Donc, là, d'une certaine manière, vous avez le privé qui va occuper de l'espace public. Donc, il doit une redevance, mais cela ne change rien au fait que cela reste un espace public sur lequel on va continuer à verbaliser.

Il n'y avait peut-être plus de convention, mais Intermarché continuait, d'une certaine manière tacite, à payer ses redevances, mais au bout d'un moment, il se posait la question à la fois pour lui et pour nous de la mise en place d'une nouvelle convention.

Depuis trois ans... Vous avez raison de poser la question. Depuis trois ans – puisque cela fait trois ans que l'on est en discussion avec Intermarché –, il a été question de plusieurs projets. La ville était volontaire pour à la fois faire des travaux. D'ailleurs, je vous rappelle qu'il y a un document qui est joint sur une proposition d'aménagement, qui est aujourd'hui au stade de l'étude. Je ne peux pas vous communiquer plus d'éléments à part les éléments à date.

Donc, il y avait différentes propositions d'aménagement, mais aussi de sécurisation, puisqu'il est dit dans la convention que, dans les travaux qui seront réalisés par la ville, il y a aussi la mise en place de la vidéoprotection.

Je vous rappelle que, régulièrement, on a des feux de voitures dans ce parking, qui servait parfois aussi de poubelle pour certaines voitures épaves et qu'à un moment donné, il y a un besoin de sécurisation. Il y a un besoin aussi de mieux l'encadrer et le nettoyer, puisque des fois, il sert aussi de garage en plein air. C'est la raison pour laquelle nous avons remis de façon beaucoup plus stricte la zone bleue et un passage plus régulier sur les amendes, etc., etc.

Du coup, cela fait trois ans que l'on était en discussion. La convention n'a pas été simple, puisqu'il y a un fonds de concours dans la question. On était partis sur plusieurs simulations financières. Je ne vous cache pas qu'on était limités par aussi la loi sur la participation de ce fonds de concours, qui aurait pu être un peu plus important, mais la loi ne nous autorise pas.

Dans les hypothèses, Intermarché lui-même souhaitait apporter quelque part un espace plus qualitatif sur du domaine public, que nous avons d'abord étudié. Il ne nous a pas convenu. Ce que nous avons souhaité – c'est ce qui est dans le programme, dans le document annexé –, c'est la réalisation d'une coulée verte qui partirait de l'allée des Tournesols, qui fera l'objet aussi à l'avenir d'études pour une réhabilitation de l'allée des Tournesols. Vous allez avoir tout un cheminement qui va vers l'école Louise Michel, puisqu'aujourd'hui, vous avez beaucoup d'enfants qui traversent ce parking en plein milieu des voitures. Il n'y a pas de chemin sécurisé.

En début de mandat, nous avons réalisé une petite extension de trottoir du côté du pavillon qui est un peu jaunâtre, vert, parce qu'il y avait régulièrement des feux. Là, c'était en l'occurrence pour le protéger. Cela ne protège pas forcément mieux les piétons et encore moins les enfants qui vont à l'école de Louise Michel.

Donc, il y a un projet de réaménagement pour poursuivre cette coulée verte en partant de l'allée des Tournesols et d'élargir le trottoir, de refaire la circulation pour qu'à la fois les piétons et les cyclistes puissent passer en sécurité, qu'on puisse passer justement cette vidéoprotection, etc., etc.

Donc, il y a un réaménagement aussi en parallèle qui sera prévu. Ce réaménagement, on ne pouvait pas le déléguer à un privé, puisqu'on est sur du domaine public. Donc, là, il fallait qu'on travaille cette convention et cela a pris beaucoup de temps, puisque cela a pris plusieurs mois de négociations finales – je parle juste sur la négociation finale avant d'arriver sur... – qui ont conclu les travaux sur les études techniques. Donc, rien que les négociations finales entre avocats, cela a duré toute l'année 2023 et le

projet est à l'étude depuis le début du mandat. Voilà. Vous avez des questions ?

M. Faravel : Je lève la main depuis tout à l'heure. Donc, oui, c'est que j'ai une question.

Mme la Maire : Allez-y.

M. Faravel : Merci, Madame Menhaouara. Effectivement, j'ai quelques questions, parce que là, dans le plan de masse qu'on nous a transmis, on a un projet qui nous passe de 132 places à 96 places. Est-ce que l'on a estimé les conséquences que cela peut avoir sur la fréquentation de la zone commerciale ou plutôt quelles conséquences cette perte d'une grosse trentaine de places va avoir sur la fréquentation de la zone commerciale ?

Par ailleurs, vous nous dites que vous préparez ce projet depuis le début du mandat. Très bien. Pas de problème. On a la participation d'Intermarché dans la convention à hauteur de 250 000 euros. Est-ce qu'on pourra avoir dans un temps rapproché une présentation complète du dossier et de ce qui va s'y faire, ainsi qu'est-ce qu'on peut avoir ce soir une idée de l'enveloppe financière municipale ? Parce que là, on a la participation d'Intermarché, de Japre. Très bien, mais est-ce qu'on peut avoir une idée de l'enveloppe financière qui est prévue pour ce projet de réaménagement ? En tout cas, est-ce que l'on pourra avoir bientôt, avec tous les éléments, une présentation du projet ? Merci.

Mme la Maire : Alors, ce sont deux choses différentes, encore une fois. Là, il s'agit de mettre en place la convention. Sur le besoin commercial, Intermarché nous a dit effectivement lors des discussions quel était son besoin. Après, à partir du moment où la municipalité souhaite préserver et protéger les piétons, préserver et protéger les cyclistes, forcément, cela se traduit par une réduction quelque part des places de parking.

Le projet est au stade de l'étude. Donc, il n'est pas encore finalisé. On espère pouvoir le mettre en place entre le budget 24 et le budget 25 sur la finalisation de l'ensemble des travaux, mais ils vont se faire par plusieurs tranches, puisque prioritairement, ce sera Intermarché et, ensuite, ce sera l'allée des Tournesols, qui fera l'objet aussi... Puisque les travaux sur l'allée des Tournesols, aujourd'hui, l'objectif est de les financer dans le cadre d'un PUP, dans le cadre d'autres projets. Donc, tout cela, ce sont des discussions qui ne sont pas encore finalisées.

Quand tout sera prêt sur le global, on vous le présentera. En attendant, la proposition, c'est celle qui est faite aujourd'hui. Vous avez le nombre de places définitives – vous lisez la convention – et la liste des travaux qui sont faits uniquement sur la parcelle.

M. Faravel : Donc, il n'y a pas d'évaluation des conséquences de la baisse du nombre de places.

Mme la Maire : C'est en cours. Sur qui ?

M. Faravel : Vous ne m'avez pas répondu, en fait. Vous ne m'avez pas répondu sur quelle a été l'évaluation pour la zone commerciale de la baisse du nombre de places. Je comprends très bien qu'on soit obligé d'en réduire pour les conditions...

Mme la Maire : Je ne l'ai plus en tête, mais elle était – je crois – à 70 places ou quelque chose comme ça. Je n'ai plus le chiffre en tête. Donc, je ne voudrais pas vous dire une bêtise. On vous le communiquera. C'est le besoin qui a été exprimé par Intermarché.

M. Faravel : La baisse du nombre de places... Cela passe de 132 à 96. Donc, ça, on l'a. Moi, ce que...

Mme la Maire : Oui, mais elles restent largement suffisantes aujourd'hui sur le besoin commercial.

M. Faravel : Cela a été évalué. Il n'y a aucun problème.

Mme la Maire : Par le commerçant lui-même.

M. Faravel : OK. D'accord. Très bien. Pour le reste, vous m'avez dit qu'on verrait plus tard, pour 2024 ou 2025. OK. On va attendre un an.

(Interventions hors micro.)

Mme la Maire : Oui. D'accord. Donc, on laisse le parking en l'état ? D'accord.

M. Faravel : On n'a pas dit ça. On vous demandait si cela avait été évalué. J'ai parlé de la zone commerciale.

Mme la Maire : Il y a des études en cours, oui.

M. Faravel : Cela a été évalué pour Intermarché.

Mme la Maire : Oui.

M. Faravel : Vous m'avez dit oui. La zone commerciale, il y a aussi le marché Le Temps des cerises. Je rajoute une dernière question. Comment est-ce que ça s'intègre dans le plan de stationnement, puisqu'on nous en promet un depuis trois ans ?

Mme la Maire : Ça s'intègre très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Alors, oui, les réponses du style : « Tout va bien », c'est un peu embêtant. La baisse du nombre de places, oui. Je demandais la parole depuis un petit moment pour soulever la question du marché, puisque ce parking sert les jeudis matins et dimanches matins pour le marché Au Temps des cerises et il est souvent saturé, surtout maintenant qu'Intermarché a été autorisé à ouvrir tous les dimanches matins concurrençant le marché et prenant des places. C'est comme ça.

J'ai un certain nombre de questions sur ce projet, puisque quand même, vous dites que la convention n'est pas... L'objet de la délibération n'est que la convention, et pas les travaux. Pourtant, dans le dossier, on a dans les annexes les travaux avec le plan.

D'après ce plan, je remarque un certain nombre de choses. Je vois... Il n'est pas très grand, mais on arrive quand même à discerner qu'il semblerait qu'il n'y ait plus qu'une entrée côté frères Bonneff et que la sortie doive se faire sur la rue Gabriel Péri. Donc, je voulais avoir confirmation de ça, parce que cela poserait des problèmes de fonctionnement, dans le principe de fonctionnement.

Je ne suis pas sûr. C'est une question que je pose, mais d'après le plan, je crois voir ça, puisque ce qui est actuellement l'entrée du parking, donc la partie haute collée au 80 rue des frères Bonneff, serait bouché par des places. Il ne resterait que ce qui est actuellement à la sortie, partie basse du parking, sur la rue des frères Bonneff. C'est la première question sur le principe de fonctionnement.

L'agrandissement des espaces verts. Alors, oui, je vois que vous collez une rangée verte, toujours pareil, le long du 80 rue des frères Bonneff. Je vois que quelques arbres sont présents de l'autre côté, mais je ne vois plus les platanes existants sur ce parking. On va me dire qu'ils sont malades ou qu'ils sont trop serrés, tatata, mais apparemment, ils sautent, ceux-là aussi. Pourtant, on a quand même quelques arbres assez importants sur cet équipement. Alors, oui, il faut refaire l'enrobé, tout ça.

Donc, la question aussi sur les arbres, parce que dire qu'on agrandit les espaces verts, et c'est pour faire des bacs à fleurs comme devant la salle Elsa Triolet-Aragon, je n'appelle pas cela : « des espaces verts ».

Enfin, deux dernières questions. La première concerne la vidéosurveillance. Il est dit dans la convention que le bénéficiaire, donc Intermarché, est d'ores et déjà autorisé à installer la vidéoprotection en vue de sécuriser le parking, etc., et qu'il fera son affaire de l'ensemble des démarches. Alors, là, moi, j'ai une petite question qui me taraude. On a un opérateur privé qui va installer des caméras.

Mme la Maire : Gagnons du temps. C'est sur son espace privé et l'espace public sera géré par l'espace public. Point.

M. Gibert : Ce n'est pas du tout ce que dit la convention.

Mme la Maire : Non. Vous n'avez pas compris.

M. Gibert : Oui. Je suis vraiment idiot. Je n'ai pas compris.

Mme la Maire : On est bien d'accord. C'est : caméras privées sur son espace privé et caméras publiques sur l'espace public.

(Intervention hors micro.)

M. Gibert : Ah, ça n'a pas l'air si clair que ça.

Mme la Maire : Publiques sur la rue verte. On lui met à disposition nos caméras ? OK. Bon, vous avez raison.

M. Gibert : Donc, je vais finir mon propos, parce que j'ai été interrompu par Madame la Maire, qui disait quelque chose qu'elle ne connaissait pas visiblement. Donc, ma question était que je m'inquiète d'autoriser un opérateur privé, à savoir Intermarché, à mettre des caméras de vidéosurveillance sur le domaine public.

Je sais que c'est un peu la mode à Bezons. Je parlais du 80 rue des frères Bonneff, que certains ici connaissent bien, où on a des caméras qui filment le domaine public depuis des parcelles privées. Il y en a une autre, caméra, qui a fleuri. Cela doit être la mode. Il y a d'autres caméras qui fleurissent sur les façades des maisons et qui filment la rue, ce qui est interdit. Et oui.

Mme la Maire : Non. J'ai raison. Ce sont nos caméras à nous sur l'espace public.

M. Gibert : Je peux finir ? Vous ferez vos mea culpa après. Donc, je reviens sur mon histoire de caméras. On a pas mal de caméras qui sont implantées sur le domaine privé, les maisons entre autres, et qui filment le domaine public, ce qui est interdit. Il y en a au 80 rue des frères Bonneff. Il y en a un peu plus bas dans la rue.

Donc, là, j'ai une question sur la gestion de ces images. Vous savez très bien que les caméras sur le domaine public, c'est très contraint. On ne fait pas ce que l'on veut, etc. Donc, là, je voudrais avoir des éclaircissements.

Puis, pour finir, concernant Intermarché, je n'ai rien contre cette enseigne. Je la fréquente de temps en temps. Je voudrais connaître... Je profite de ce dossier pour poser une autre question. C'est connaître

la règle concernant les entreprises privées qui mettent des panneaux publicitaires dans les équipements sportifs, puisqu'Intermarché a un panneau publicitaire avec ses horaires d'ouverture, son numéro de téléphone dans le gymnase Pierre de Coubertin et c'est interdit par le règlement intérieur des équipements sportifs.

Mme la Maire : Pardon, Monsieur Gibert. L'heure passe. Ça, ce n'est pas une question de l'ordre du jour. Le sponsoring n'est pas à l'ordre du jour.

M. Gibert : Donc, je pose la question. Je la poserai par écrit pour le prochain Conseil, puisque Madame la Maire veut faire de l'obstruction.

Mme la Maire : Non. La question du sponsoring n'est pas à l'ordre du jour. Non. L'ordre du jour ne concerne pas le sponsoring. Vous avez le droit de poser des questions sur le sponsoring. Je n'ai pas de débat, etc.

Je reviens sur l'information. Je reconfirme le message que j'ai dit. L'espace parking est un espace public avec des caméras publiques. Intermarché passera peut-être des fourreaux, mais pour l'utilisation des caméras privées sur son espace privé. Il n'y a pas de débat là-dessus. S'ajouteront à cela sur la coulée verte des caméras publiques. Voilà. Je réaffirme ce que j'ai dit. On a eu un doute à un moment donné. On reste sur de l'espace public. Caméras publiques. Elles sont déployées par la vidéoprotection et le service de Monsieur Rebagliato.

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui, les services qui dépendent de la délégation de Monsieur Rebagliato.

M. Gibert : Et pour les arbres ?

Mme la Maire : Pour les arbres, on ne coupe pas d'arbres. Donc, il n'y a pas de débat là-dessus. C'est mieux d'éviter aussi...

M. Gibert : Ce n'est pas ce que dit le plan.

Mme la Maire : Oui, mais je vous le dis, c'est un avant-projet. C'est un avant-projet, je vous ai dit. Cela va être soumis à des études plus approfondies qui vont être finalisées. Sur le plan que vous avez, seuls les arbres nouveaux sont matérialisés.

M. Gibert : Les arbres existants sont sur des places de parking.

Mme la Maire : Bon. C'est un avant-projet. Vous aurez la projection définitive. Sur la double sortie sur frères Bonneff, elle est aussi à l'étude. C'est une remarque qui a été formulée. Donc, c'est pour cela qu'à un moment donné, c'est compliqué de discuter sur un plan qui n'est pas le plan définitif et qui est un avant-projet.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la convention d'occupation temporaire (COT), ci-annexée,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout document afférents avec la société JAPRE,

PRÉCISE que les crédits en résultant sont inscrits au budget communal.

Dossier n° 11 - ZAC Bords de Seine : rétrocession d'espaces publics

Mme la Maire : Il s'agit en fait de la rétrocession des espaces publics qui sont autour de parcelles situées autour de l'immeuble de bureaux Com'Unity, le futur lot 2 de la ZAC et le square de Langlois, le square Langlois. Pardon. L'ensemble des parcelles sont énumérées. Je ne vais pas vous les citer. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui.

Mme Stenström : Merci. Donc, si je comprends bien, toutes les parcelles qui sont énumérées, les AK 743 et autres, c'est ce qui est colorié sur le schéma qui nous est donné en rose. C'est ça ? D'accord.

Donc, j'aurai une question par rapport au lot 2, qui, si je ne me trompe pas, est le lot qui se situe sur la droite sur le document, pour savoir où on en était. Sachant qu'il y a une rétrocession des espaces publics, c'est donc que l'on doit avoir un contour qui est défini très certainement. C'est savoir où on en était. Merci.

Mme la Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais je vais vous répondre. Il y a un permis qui a été délivré depuis de nombreuses années, qui est toujours valable. Donc, il y a un projet sur le terrain et la propriété du promoteur, parce que le terrain avait été cédé par la ville de Bezons à Séquano et Séquano l'avait finalement cédé au promoteur tel que c'était prévu dans la convention de l'aménageur Séquano.

Donc, aujourd'hui, le terrain avait été cédé à plusieurs millions d'euros par Séquano au même propriétaire qui a construit le premier bâtiment. Donc, c'est la même société. Il y a un permis de construire délivré depuis de nombreuses années – je n'ai plus la date – sur un même projet. Donc, le projet est connu.

Nous, on n'a pas fait évoluer le projet, parce que de toute façon, il est compliqué de le faire évoluer, puisque le traité de concession détermine un certain nombre de choses de façon très stricte, le Plan local d'urbanisme également. Il appartient au promoteur, ou de faire son projet, ou de revenir vers la ville pour proposer un nouveau projet, qu'elle étudiera à ce moment-là et qu'elle regardera si elle accompagne ou pas la transformation de ce projet. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Merci.

Dossier 12 et dossier 13. Je dois me déporter avec Monsieur Kévin Cuvillier et Monsieur Lesparre. Donc, son pouvoir ne pourra pas voter, puisqu'il s'agit... On doit revoter sur deux dossiers concernant une parcelle qui doit être vendue à AB-Habitat. À partir du moment où on siège au conseil d'AB-Habitat, nous trois, on ne peut pas voter.

Donc, Madame Beltaief, comme il s'agit d'une cession, va présenter les deux délibérations. Ce sont deux délibérations que vous connaissez. Il y a juste une petite procédure qui sera faite. Donc, je vous laisse... Je vais la laisser la présenter. Monsieur Cuvillier et moi, on va sortir et on reviendra à la fin des deux délibérations. Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Juste petite précision. Donc, du coup, Monsieur Gibert, vous

ne pourrez voter que pour vous, et pas pour le pouvoir de Monsieur Lesparre.

M. Gibert : Ça fait trois fois qu'on me le dit.

Mme Beltaief : Comme ça, au moins, c'est dit. Il vaut mieux plus que jamais.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de SEQUANO AMÉNAGEMENT, des parcelles figurant dans le tableau ci-dessus et sur le plan annexés à la présente délibération, dans le cadre de la ZAC « Bords de Seine ».

AUTORISE Madame la Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir ainsi que tous les documents en résultant.

Dossier n° 12 - Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AK n° 790 située rue de l'ancienne Mairie

Mme Beltaief : Dans le cadre du remembrement foncier qui a été réalisé dans la ZAC Bords de Seine, il est apparu nécessaire que la ville, propriétaire de la parcelle cadastrée AK 790, la cède à AB-Habitat, cette parcelle ayant été finalement intégrée à leurs opérations immobilières.

Lors de la séance du 15 février 2023, le Conseil municipal avait voté cette cession au profit d'AB-Habitat. Sans l'historique de cette parcelle et au vu de sa situation actuelle, il n'a pas été procédé à son déclassement dans la mesure où la parcelle a été traitée comme faisant partie du domaine privé de la ville.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de cession chez le notaire, en levant l'état de l'hypothécaire, l'état hypothécaire, il a constaté que la parcelle AK 750, parcelle mère de la parcelle AK 790 et 791, dépendait du domaine public rattachant ainsi de fait la parcelle AK 790 de ce domaine.

Seule la parcelle AK 791 avait fait l'objet d'un déclassement par délibération du Conseil municipal en 2012, mais la parcelle AK 790 ayant été rendue inaccessible du public par la pose d'une clôture par AB-H, qui a été constatée par un agent assermenté, il y a lieu de prononcer son déclassement également du domaine public de la commune. Je vous remercie. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Oui. Je voulais juste demander si je vote aussi pour Monsieur Lesparre.

Mme Beltaief : Comme il vaut mieux plus que jamais, non, puisqu'il siège au conseil d'AB-Habitat.

M. Gibert : C'était ça. Merci, Madame Beltaief.

Mme Beltaief : Je vous en prie. Avec plaisir. On passe au vote, parce que finalement, on est plus à un concours de blagues. Voilà. C'est ça, un vrai Conseil municipal. Je pense que les Bezonnais méritent quand même mieux que ça. Ils méritent mieux que ça, les Bezonnais. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. On passe au dossier numéro 13.

CONSIDÉRANT que Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, Monsieur CUVILLIER, représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, et Monsieur LEPARRE, membre du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat ne participent ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée AK n°790.

PRONONCE son déclassement du domaine public communal.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous documents afférents à la désaffectation et au déclassement.

Dossier n° 13 - Cession de la parcelle cadastrée AK n° 790 située rue de l'ancienne Mairie

Mme Beltaief : Du coup, là, on passe à la cession de la parcelle que l'on a évoquée sur le dossier précédent. Elle est de 19 mètres carrés. La délibération numéro DEL 2023-011 portait donc ainsi sur la cession de cette parcelle au profit d'AB-H au prix de 760 euros.

Comme on l'avait expliqué, il avait donc été relevé lors de la rédaction de l'acte notarial de cession que cette parcelle faisait encore partie du domaine public communal. Il a donc été nécessaire de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement pour ensuite pouvoir acter sa cession. Je vous remercie. Est-ce que vous avez des questions ? Allez-y, Monsieur Gibert.

M. Gibert : Ce n'est pas une question. C'est juste une remarque. Si vous pouviez nous éviter les tartes à la crème type : « Les Bezonnais méritent mieux que ça » ou « Les services apprécieront »... Ça ne vous grandit pas.

Mme Beltaief : En fait, Monsieur, vous n'êtes absolument pas mon professeur et je ne suis pas votre élève. Donc, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. On peut rappeler Madame la Maire et Monsieur Cuvillier.

Mme la Maire : Merci pour le vote de ces deux délibérations. On passe au dossier 14.

CONSIDÉRANT que Madame MENHAOUARA, présidente de la SCIC HLM AB Habitat, Monsieur CUVILLIER, représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat, et Monsieur LEPARRE, membre du Conseil d'administration de la SCIC HLM AB Habitat ne participent ni au débat, ni au vote,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE de rapporter la délibération n° DEL_2023_011 du Conseil municipal du 15 février 2023.

DÉCIDE de céder à AB Habitat la parcelle cadastrée AK n°790, située rue de l'ancienne mairie, correspondant à du terrain nu, au prix de 760 euros conformément à l'avis des Domaines, les frais d'actes notariés et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes formalités et signer tous les

actes à intervenir, ainsi que tous les documents et demandes d'autorisation en résultant.

PRÉCISE que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

Dossier n° 14 - Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Bezons et le département du Val-d'Oise pour la construction d'une halle sportive à Bezons. (Abroge et remplace la délibération n° DEL_2022_130 du Conseil municipal du 23 novembre 2022.)

Mme la Maire : C'est un dossier que nous avons déjà vu passer – vous savez – dans le cadre de la création du troisième collège de la ville de Bezons. La ville souhaite construire un gymnase. Il y a quelques petites modifications très mineures, mais on est obligés de changer de délibération, puisqu'en fait, c'est la salle de gymnastique qui était à 800 mètres carrés annoncés. Elle passe à 500 mètres faute de foncier suffisamment disponible, mais on reste sur les tailles aux normes par rapport au gymnase en termes de gymnastique. L'ensemble ne change pas.

Et la possibilité aussi si, à un moment donné, le montant sur 7,5 millions n'est pas... S'il y a une proposition au-dessus, la possibilité de revenir avec un avenant au Conseil municipal. Voilà les deux modifications.

Donc, je vous rappelle que l'idée, c'était d'avoir une salle multisports et ses locaux de stockage pour les pratiques sportives, un terrain de hand et un traçage pour la pratique de volley, de futsal, une tribune de 300 places, le gymnase pour la gymnastique, des locaux annexes, huit blocs de vestiaires avec douches, deux vestiaires officiels, un hall d'accueil, une loge de gardien, un ou deux bureaux associatifs, un local pour l'infirmière ou l'infirmerie, des locaux techniques.

L'accès à la halle sportive se fera par le mail piéton qui va également desservir le collège. Ces travaux ne concernent pas la réalisation de ce mail piéton, ni l'aménagement de la place du Grand Cerf, qui feront l'objet d'une autre opération, puisque cette partie-là appartient au domaine public de la ville et, donc, il appartient à la ville de l'aménager. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : Oui. Merci, Madame Menhaouara. Je pensais qu'on allait avoir une présentation par Madame Mudhoo, qui est conseillère déléguée au troisième collège. On aurait enfin entendu sa voix, mais ce n'est pas grave. Ce que j'avais annoncé quand elle a été désignée conseillère déléguée, c'est qu'en fait, c'était un dossier qui serait géré par Madame Menhaouara seule, mais ce n'est pas grave.

Alors, j'ai quelques questions à poser. Effectivement, il y a un problème de foncier. Il y a une réduction de la halle, etc. Néanmoins, dans la délibération de novembre 2022 – puisque l'on a voté la précédente délibération il y a quasiment un an jour pour jour –, il était marqué dans la note de présentation que l'enveloppe financière prévisionnelle du coût total d'opération de l'équipement sportif était estimée à 7 millions d'euros TTC et ne saurait dépasser 7,5 millions d'euros TTC. Donc, j'imagine que c'est de ça dont vous parliez tout à l'heure dans la possibilité d'avenant en cas de dépassement.

Néanmoins, dans la note que vous nous présentez aujourd'hui, il est marqué que l'enveloppe financière fixée à titre prévisionnel pour la construction de la halle sportive a été estimée à 7,5 millions d'euros TTC. Date valeur : octobre 2022. Donc, de là, découlent deux questions.

On a une estimation qui date d'il y a plus d'un an. On est aujourd'hui donc un an après octobre 2022, date de l'estimation à 7,5 millions d'euros. Est-ce qu'on peut avoir une estimation plus précise vu les coûts des matériaux de construction et des chantiers qui ont grimpé énormément depuis ?

Deuxièmement, alors que l'estimation qui est donnée sur la note de présentation aujourd'hui date d'octobre 2022, donc un mois avant le vote de la délibération de novembre 2022... L'estimation que vous nous donnez aujourd'hui à octobre 2022, ce sont 7,5 millions d'euros alors qu'on nous présentait l'année dernière le fait que c'était entre 7 et 7,5 maximum... Donc, il y a un petit delta. Le changement

du projet...

Effectivement, c'est de la précision. La convention rentre dans les détails sur ce que contient la halle sportive, mais est-ce qu'au bout d'un an et avec la modification, on est sûr du coût ? Est-ce que l'on a une incidence sur le calendrier qui était prévu à l'origine ? Puis, c'est déjà bien.

Si. Pardon. Excusez-moi. Est-ce qu'on est sûr du coût ? Est-ce qu'il y a eu une évolution du coût pour la ville ? Là, c'est le total du projet, 7,5 millions d'euros TTC, mais vous ne nous précisez pas comment a évolué le coût pour la ville, la participation de la ville et, surtout, vous ne nous précisez pas comment a évolué la participation de la ville alors que, là, on a une estimation du coût à 7,5 millions d'euros TTC sur une estimation qui a été faite il y a plus d'un an. Merci.

Mme la Maire : Il y a d'autres questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Oui, une question rapide sur les... C'est un peu dommage que la salle de gym ait diminué. C'est comme ça. Sur les traçages de la salle multisports, il est parlé de traçage handball, volley et futsal.

Mme la Maire : Il y a aussi basket. C'est volley et basket, enfin hand, volley et basket.

M. Gibert : Parce qu'il y a d'autres sports. Donc, pourquoi, quand on fait une salle... Ma question est : pourquoi est-ce qu'on ne trace pas tous les sports ou, en tout cas, tous ceux qui sont pratiqués ? Il n'y en a pas tant que ça, Monsieur Cuvillier. C'est faisable et ce n'est pas le traçage qui coûte très cher. C'est le sol. C'est de le fabriquer. Pourquoi est-ce qu'on ne trace pas les autres sports qui sont pratiqués à Bezons dans les équipements sportifs tant qu'on y est ? Ça ne mange pas de pain, d'autant que cela peut être des sports qui sont pratiqués par les collèves.

M. Lopès : Le traçage... Vous m'entendez ? C'est bon. Le traçage pour le badminton aussi... Que ce soit pour le badminton, que ce soit pour le handball, le volleyball, c'est un traçage standard. Automatiquement, ça va répondre à tous les sports qui sont pratiqués à l'intérieur.

M. Gibert : Donc, ce sera fait.

M. Lopès : Bien sûr, ce sera fait.

M. Gibert : Parce qu'on nous donne une liste, là. Du coup, il manque des sports.

M. Lopès : La liste n'est pas exhaustive. À un moment donné, ce sont...

Mme la Maire : Après, il y a une limite, Monsieur Gibert. On ne peut pas multiplier les 15 000 traçages. Donc, cela va être principalement sur les activités.

M. Gibert : Comme vient de le dire Monsieur Lopès, qui connaît un peu son domaine quand même, il n'y en a pas cinquante, des traçages.

Mme la Maire : Oui. Donc, ce gymnase sera principalement autour du basket, du hand, du volley.

M. Gibert : Oui, mais ça, ça évolue dans le temps.

Mme la Maire : Et aussi du futsal, qui est de plus en plus demandé. Après, il y a effectivement les activités comme du badminton, etc., etc., mais après, on ne pourra pas aller au-delà de ces activités. Ce sont les activités présentes sur la ville.

M. Gibert : Voilà. Moi, je parle des traçages qui correspondent aux activités qui sont présentes sur la ville, mais Monsieur Lopès me rassure.

Mme la Maire : Oui. Ne vous inquiétez pas. D'autres questions ? Madame Noël.

Mme Noël : Elle a été plus ou moins dite par Monsieur Faravel. Pour le coup, vu qu'on a déjà fait un an après la première délibération, est-ce qu'on pourrait avoir un vrai rétroplanning de l'évolution de cette construction ? Vu que vous êtes conseillère départementale, vous devriez avoir des billes à ce sujet pour nous rassurer sur sa sortie de terre et peut-être son fonctionnement avant la fin du mandat. Merci.

Mme la Maire : Comme c'est annoncé, c'est pour septembre 2026, Madame Noël. L'information avait été communiquée avant tout par le département et, surtout, par la région Île-de-France, puisque la région Île-de-France n'a toujours pas fait démarrer son projet, déménagé son lycée du Grand Cerf vers le nouveau lycée de Bezons, l'ancien lycée Ronceray, puisque la région a pris du retard sur son propre chantier. Donc, le déménagement est retardé d'un an.

Tout est prêt pour un déménagement du Grand Cerf cet été, puisque nous avons fait un point avec la cheffe d'établissement, qui nous a affirmé et confirmé qu'elle avait bien sa date de déménagement. C'est sur cette date qu'elle travaille aujourd'hui pour organiser son déménagement. Le département nous a confirmé son démarrage des travaux dans la foulée pour une livraison en septembre 26, l'ouverture du collège en septembre 26.

Sauf cas de force majeure, logiquement, le troisième collège et le gymnase ouvriraient à cette période-là. Après, comme tout chantier, on ne sait jamais ce que l'on peut trouver comme difficulté, qui pourrait, là, pour le coup... Une difficulté qui serait liée aux travaux et qui pourrait retarder éventuellement le projet.

Le vote du budget a été fait déjà l'année dernière, puisque le département a déjà voté son budget pour la partie collège, et les 7,5 millions sont le budget voté pour la partie halle sportive, qui est – je le rappelle – un équipement municipal et donc voté par la ville de Bezons.

Donc, c'est prévu, logiquement, si tout va bien et sauf cas de force majeure, cette livraison, pour septembre 26. Tout est prêt. Au mois de novembre-décembre, sera annoncé le résultat du concours d'architectes qui a été réalisé par le département et la ville, puisqu'ils sont tous les deux parties prenantes et cofinanceurs du projet.

Il y a un choix et un ordonnancement, puisqu'en fait, c'était un concours. Donc, il y avait d'abord plusieurs cabinets d'architectes qui avaient présenté l'année dernière leur type de projet de construction. Parmi ces architectes, il y a cinq cabinets qui ont été préchoisis.

On leur a donné le cahier des charges sur lequel ils ont travaillé sur une première proposition. Sur la base de cette première proposition, il y a eu une première estimation. Il y a eu un ordonnancement qui a été fait des cinq projets. Donc, on a un projet qui arrive en numéro un, qui a fait l'unanimité lors de ce jury, parce que je fais partie, en tant que Maire, de ce jury.

Cette proposition d'ordonnancement doit être validée dans un prochain conseil départemental. Une fois qu'il sera validé, on confirmera ou pas en fonction de la majorité du conseil départemental – mais je pense qu'il n'y aura pas d'inquiétude sur le vote, puisque ce projet a fait l'unanimité du jury – pour annoncer le lauréat et, à ce moment-là, Madame Ranjita Mudhoo reviendra vous présenter dans le cadre de sa délégation, comme l'ont fait les autres élus, le projet de gymnase en question. Voili voilà.

Donc, non, le projet avance bien. On a juste ce petit regret sur le fait que la région, elle, ait pris du retard, ce qui impacte notre projet. Je rappelle que la valorisation de l'intervention de la ville de Bezons est estimée aujourd'hui, à date à plus de 17 millions d'euros. Elle sera bien plus, puisque je vous

rappelle qu'elle met à disposition un terrain gratuit d'une valeur de plus de 10 000 mètres carrés. On est sur une moyenne à 1 000 euros le mètre carré. Donc, on peut estimer facilement que le coût de ce terrain est à 10 millions, qui va être mis à disposition en nature. Si on avait été dans le cas de figure de la ville d'Argenteuil, qui manquait de foncier, on aurait dû acheter ce foncier. Donc, voilà ce à quoi on aurait dû être confrontés et payer d'abord ce foncier.

Donc, c'est bien un projet coconstruit et cofinancé avec la ville de Bezons et le département, contrairement à ce que disent les mauvaises langues. Et donc, il y a bien la mise à disposition de ce terrain de 10 000 mètres carrés.

Ce n'est pas une question simple, puisque le projet du collège d'Argenteuil, le onzième, est voté depuis de nombreuses années. Faute de foncier, ils n'arrivent pas à avancer. Ils commencent un petit peu, mais ils passent par des procédures d'expropriation un peu longues qui retardent le projet. Nous, nous avons cette chance de pouvoir gérer ce projet-là beaucoup plus rapidement.

Et puis, donc, la valorisation à hauteur aujourd'hui de 7,5 millions... Peut-être qu'on finira à 8 ou 8,5 millions en fonction du résultat définitif du concours. Donc, on aura la valorisation définitive. Donc, non, la ville de Bezons est vraiment partie prenante et on se félicite, puisque c'est un débat personnel. Enfin, c'est un projet personnel que je porte depuis très, très longtemps, à la fois en tant que conseillère départementale et aujourd'hui en tant que Maire.

On passe au vote. Non. On passe au vote. C'était quoi, votre question ?

M. Faravel : *(Intervention hors micro.)*

Mme la Maire : Oui, et je viens de dire que peut-être qu'elle finira à plus ou moins en fonction du résultat du concours. Donc, il faut attendre.

M. Faravel : Excusez-moi, Madame Menhaouara.

Mme la Maire : Ce n'est pas possible.

M. Faravel : Excusez-moi.

Mme la Maire : Je viens de répondre, Monsieur Faravel.

M. Faravel : Non, non, vous ne venez pas de répondre. Vous parlez de si le... Comment dire ? Il y a un an, l'estimation... L'estimation qui a été faite il y a un an était à 7,5 millions d'euros TTC alors qu'il y a un an, on nous faisait voter sur une estimation entre 7 et 7,5. L'estimation qui a été faite il y a un an, aujourd'hui, sur ce qui était prévu, quel que soit l'architecte, était à 7,5 alors qu'entretemps, le coût des matériaux, le coût des chantiers a augmenté.

Quelle est l'estimation aujourd'hui, pas quand on aura choisi l'architecte ? Quelle est l'estimation aujourd'hui des coûts réels ? Matériaux, chantiers ayant explosé en termes de prix, quelle est l'estimation aujourd'hui réelle ? Et quelle est, en fonction de l'évolution de ce que vous nous présentez ce soir – puisqu'il y a eu une évolution entre les deux –, l'augmentation ou la baisse ? Je ne parle pas du terrain qui est mis à disposition. Quelle est l'évolution ou la baisse de la participation financière de la ville ?

Mme la Maire : Bon. Je reprends la parole et, là, elle est définitive. Je répète. Donc, c'est aujourd'hui un estimatif qui est sur l'avant-projet. Le projet définitif nous donnera l'estimatif définitif. Point.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ABROGE la délibération n°DEL_2022_130 du 23 novembre 2022 relative à la signature du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un équipement sportif au sein du futur collège à Bezons.

APPROUVE le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bezons et le département du Val d'Oise pour la construction d'une halle sportive à Bezons, ci-annexé.

AUTORISE Madame la Maire à le signer ainsi que tous actes, documents ou avenants y afférents.

Dossier n° 15 - Dénomination des allées du cimetière communal du Val

Mme la Maire : Isabel de Bastos.

Mme de Bastos : Merci, Madame la Maire. En raison d'une augmentation de la population et des inhumations, le Conseil municipal avait décidé par délibération de 1979 l'extension du cimetière du Val sur une réserve foncière située dans l'emprise du cimetière. Suite à la création d'un espace confessionnel sur cette emprise, une allée vient d'être créée afin de permettre l'accès à ce nouvel espace.

En outre, un certain nombre d'allées avait été dénommé sans délibération préalable du Conseil municipal. Afin de régulariser cette situation et de continuer à aider les visiteurs à se préparer, il est nécessaire de dénommer l'ensemble des allées. Pour rappel, de nombreuses allées sont déjà dénommées : l'allée des Peupliers, des Acacias, des Tilleurs, des Platanes, des Saules, des Pins, des Érables et des Églantiers. Il est proposé que l'allée du futur espace confessionnel soit dénommée de la façon suivante : « allée des Lilas ».

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à approuver la dénomination des allées déjà existantes citées à l'instant et à approuver la dénomination d'une nouvelle allée située à la création du nouvel espace.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Alors, une remarque et une question. Bon, je n'ai rien contre les lilas, mais on a déjà une cité des Lilas, une rue ou une avenue des Lilas, une allée ou une impasse des Lilas. Enfin, il y a déjà des lilas à Bezons. On aurait peut-être pu trouver un arbre qui ne prête pas à confusion avec l'allée des Lilas, mais bon, voilà. Il y a plein d'autres arbres. On ne va pas polémiquer là-dessus. Ce n'est pas très important, mais c'est dommage qu'on mélange un peu les choses.

Ensuite, une question, là vraiment sans polémique aucune. Je suis plutôt favorable à la création d'un carré confessionnel au cimetière, mais je voudrais en connaître le fonctionnement. Oui, ça vous fait rire, Madame Menhaouara. Pourquoi ? Je suis raciste aussi en plus d'être misogyne ? C'est ça qui vous amuse ? D'accord.

Donc, je suis plutôt favorable à la création d'un carré confessionnel, d'un espace confessionnel. Je voudrais juste en connaître le fonctionnement. Ça, c'est vraiment un truc que je ne connais pas du tout. Comment est-ce que ça marche ? Est-ce que c'est pour plusieurs confessions, pour une seule ? Voilà. C'est vraiment purement informatif.

Mme la Maire : D'autres questions ? Alors, il n'y a pas de difficulté. Non, c'est pour principalement la création d'un carré musulman, puisque nous n'en avons pas sur la ville aujourd'hui et nous sommes confrontés à une difficulté, depuis notamment la difficulté sur le Covid, où on a eu cette difficulté.

C'est que la ville s'est retrouvée régulièrement à appeler les villes voisines, comme la ville d'Argenteuil, la ville de Cormeilles-en-Parisis, pour pouvoir demander l'inhumation selon le rite musulman d'un certain nombre d'habitants bezonnais. Parfois, c'est accepté. Parfois, c'est refusé. Donc, on se retrouve en difficulté pour l'enterrement de la population qui pratique ce culte. On se retrouve parfois à appeler la ville de Sarcelles aussi, la ville de Pierrefitte, si mes souvenirs sont bons, etc.

En fait, c'est une négociation qui se fait systématiquement de maire à maire au gré – j'ai envie de dire – des besoins, des capacités des villes, etc., etc. Et des fois, on n'est pas en capacité de répondre. Donc, les habitants vont chercher d'eux-mêmes la possibilité d'enterrer leur proche selon leurs rites dans d'autres cimetières, parfois à l'autre bout de l'Île-de-France. Comme il y a une circulaire de Nicolas Sarkozy qui date de 2008, qui demande la création et de répondre aux différents cultes sur la possibilité d'enterrer leurs morts, voilà.

Donc, ça, c'est une création. Cela a été organisé avec les professionnels de la question et du domaine. L'organisation se fera par l'état civil. Il n'y a pas après d'organisation d'un point de vue administratif particulière. Là, on est sur une extension.

M. Gibert : Oui. Il n'y a pas de sujet là-dessus. C'est en effet une nécessité aujourd'hui pour les villes. C'est aussi ça, la laïcité. C'est de permettre la pratique des cultes. Donc, ça, il n'y a aucun sujet là-dessus.

C'était juste, ma question, sur : est-ce que c'est monocultuel ou est-ce que c'est pluriculturel ? En gros, dans nos régions, il y a des carrés musulmans ou des carrés juifs. Du coup, est-ce qu'il y aura les deux ou pas ?

Mme la Maire : Aujourd'hui, on répond à la double demande que nous avons. Nous n'avons pas d'autres demandes. Alors, je rappelle justement qu'en fait, l'ensemble des cultes présents avec les organisations de cultes présentes sur la ville sont consultés. En tout cas, il y a des échanges avec eux.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de demandes particulières autres. Il y a une demande. Il y a une augmentation forte sur les crémations, mais ça, on n'est pas en capacité de créer un crématorium sur la ville. Il y en a un pas loin, qui est à Cormeilles, qui fonctionne très, très bien, mais on a vraiment une très forte demande.

La deuxième demande était sur ce carré confessionnel musulman. La troisième demande est faite sur les lieux d'accueil. C'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de choses qui vont continuer en termes d'extension sur ce que j'appelle : « la phase deux » sur nos cimetières. Juste que je la trouve.

En fait, par exemple, sur le cimetière du haut, il y a un besoin de sécurisation, puisque nous avons de nombreux vols. Donc, là, il y a aussi le travail sur la mise en place de vidéoprotection, etc. Il y a aussi ce que l'on appelait : « l'ancienne loge de gardien », qui n'est plus utilisée depuis de nombreuses décennies.

J'explique. Il y a bien un gardien. Il y en a même plusieurs. On a renforcé les moyens d'entretien sur ce cimetière. Donc, il n'y a pas de difficulté sur le manque RH, contrairement là aussi à ce que j'ai pu entendre, dire ou lire quelque part. Donc, il n'y a pas de difficulté. Il y a bien – je crois – trois ou quatre personnes aujourd'hui qui y travaillent. On a augmenté depuis trois ans les effectifs. On est en train de travailler pour mieux les doter en termes d'équipements.

En tout cas, on a toujours cette loge de gardien, qui, aujourd'hui, est un bâtiment qui est fermé, qui ne

sert à rien du tout, qui n'est pas occupé par le gardien. En tout cas, il n'y a pas de courtil de loger sur le cimetière.

Donc, comme il y a un fort besoin de faire un lieu d'accueil, comme il existe dans plusieurs cimetières... Souvent, il y a la phase enterrement et, après, il y a une sorte de pot qui est donné par les familles. Souvent, les familles nous le demandent et on n'est pas toujours en capacité de leur répondre, sauf à les renvoyer vers d'autres salles un peu plus reculées, municipales, qui ne sont pas toujours disponibles, etc., etc.

Donc, nous, l'objectif, c'est de créer un lieu d'accueil et de transformer cette loge de gardien en un lieu de recueillement. L'objectif, c'est aussi de végétaliser l'espace minéral à l'entrée, puisqu'on a un espace très minéralisé. Puis, il y a un travail aussi qui sera fait sur l'ancien cimetière avec la reprise des allées centrales menant au monument aux morts, parce que nous avons aussi – et on l'a vu lors du 11 novembre – le monument aux morts et un certain nombre de tombes qui sont très délabrés.

On s'est renseignés si on pouvait intervenir sur les tombes. On ne peut pas de notre propre chef. Donc, là, on est un peu embêtés, mais l'idée, c'est d'aller travailler sur les espaces où on aurait le droit de travailler pour apporter en tout cas une réhabilitation, une rénovation. Donc, il y a la réfection du monument aux morts qui est prévue, des panneaux de communication, retravailler les espaces, le portail, etc., etc., et la sécurisation. Voilà un petit peu ce qui est prévu.

On a toujours cette problématique aussi sur la taille des herbes, puisque nous avons le cimetière, l'ancien cimetière qui est un espace naturel, une réserve, un espace de compensation écologique. Donc, on est censés laisser les herbes pousser. On a la même problématique ailleurs aussi sur le grand cimetière, le nouveau cimetière.

Donc, ça, ce n'est pas toujours forcément bien compris par notre population, qui pense qu'on laisse volontairement les herbes dépasser de partout. Donc, on est toujours pris – mais je sais que l'on n'est pas la seule ville – entre la taille de ces herbes sauvages, qui représentent une faune et une flore locale, ou la laisser passer, etc., etc. Donc, on essaie de trouver un juste milieu. On a demandé à ce que l'on puisse y travailler, en tout cas améliorer l'entretien pour éviter ces incompréhensions entre nous et nos citoyens. Voilà.

On a fini. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

APPROUVE la dénomination des allées déjà existantes du cimetière communal du Val comme suit :

- Allée des Peupliers ;
- Allée des Acacias ;
- Allée des Tilleuls ;
- Allée des Platanes ;
- Allée des Saules ;
- Allée des Pins ;
- Allée des Érables ;
- Allée des Églantiers.

APPROUVE la dénomination d'une nouvelle allée suite à la création d'un nouvel espace au sein du cimetière communal du Val, comme suit :

- Allée des Lilas.

Dossier n° 16 - Dénomination du nouveau square sis rue de la liberté

Mme la Maire : Madame Boudeau. Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame Boudeau ? Sandès, si tu peux faire passer le micro, s'il te plaît... Non. Celui-là. Faites passer. Fais passer le micro s'il te plaît.

Mme Boudeau : Merci, Madame la Maire. Donc, dénomination du nouveau square sis rue de la Liberté. Dans la continuité du projet de renaturation des espaces verts de la ville, un nouveau square sera livré début 2024 sur la parcelle AN 215 sise rue de la Liberté représentant une superficie d'environ 375 mètres carrés.

Une consultation publique a été mise en place du 25 octobre 2023 au 3 novembre 2023 afin de définir la dénomination de ce square. Un article était en ligne sur le site de la ville durant cette période et complété par plusieurs publications sur les réseaux sociaux de la ville, Facebook, site de la ville.

Trois personnalités féminines ont été proposées. Cette consultation a généré 421 votants, dont le résultat est le suivant :

- Florence Arthaud, navigatrice : 172 votes ;
- Jacqueline de Romilly, académicienne : 92 votes ;
- Wangari Muta Maathai, prix Nobel de la paix : 157 votes.

La proposition ayant obtenu le plus de suffrages des votants a été retenue. Afin de dénommer dès à présent ce nouvel espace public, il est donc proposé la dénomination suivante : « Florence Arthaud. 1954-2015. Navigatrice française engagée pour la protection des océans et l'accès à l'eau. Elle est la première femme à remporter la Route du Rhum en 1990. »

Sur la base de l'ensemble de ces éléments d'information, le Conseil municipal est invité à décider de nommer le square situé sur la parcelle AN 215, représentant une superficie d'environ 375 mètres carrés, qui sera livré début 2024 au nom de Florence Arthaud. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Faravel, Madame Noël.

Mme Noël : C'est juste une remarque. Il fait preuve de galanterie.

Mme la Maire : Franchement...

Mme Noël : Merci. Oui. Allez. Juste une remarque. On est d'accord que c'est donc ce qui va être écrit en dessous, la pancarte qui sera donc accolée au parc. Est-ce qu'on pourrait faire la même chose pour chaque parc ? Parce que par exemple, si je ne m'abuse, le parc à côté de l'école de musique, Grimau, il n'y a pas écrit qui c'était. À plusieurs endroits, comme ça, dans la ville, il n'y a pas écrit. Donc, sur la signalétique, il n'y a pas écrit non plus.

Donc, voilà. Si on pouvait à chaque fois préciser les dates de naissance et de mort et qui sont ces personnalités, qu'on fasse un petit rallye, par exemple, des femmes ayant eu des noms donnés sur votre mandat, Madame Menhaouara, ou avant, cela pourrait être intéressant. Voilà. Je ne sais pas. C'est de la culture.

Mme la Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. Faravel : Oui. Moi.

Mme la Maire : Oui, Monsieur Faravel.

M. Faravel : Non, il n'y a pas de problème sur Florence Arthaud. Effectivement, il y a plein de noms qui ne sont pas précisés. C'est bien de mettre le détail.

Je fais juste une suggestion pour la suite, pour une prochaine dénomination d'espace public. Ce serait bien éventuellement un jour qu'on essaie de trouver – il doit bien y en avoir une qu'on n'a pas encore honorée – une femme de la commune ou, à défaut d'en trouver sur Bezons, j'ai quelques idées à proposer, des femmes qui ont été des pionnières dans la démocratie et les droits des femmes.

Ce sont des femmes qui ont été élues conseillères municipales en 1925. Marthe Tesson a même été élue première adjointe au maire à Bobigny, Augustine Variot élue à Malakoff, Marie Chaix à Saint-Denis, Marguerite Chapon élue conseillère municipale à Villejuif, Joséphine Pencalet à Douarnenez, Émilie Joly et Adèle Métivier à Saint-Pierre-des-Corps, qui avaient été élues conseillères municipales en 1925 et que l'État a ensuite invalidées. Je trouve que ce serait une bonne idée en termes de valorisation du droit des femmes et du combat pour l'égalité.

Mme la Maire : Merci, Monsieur Faravel. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

DÉCIDE de nommer le square, situé sur la parcelle AN125 sise rue de la Liberté, représentant une superficie d'environ 375m², qui sera livré début 2024, du nom de Florence Arthaud.

Dossier n° 17 - Avis portant sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024

Mme la Maire : En l'absence de Madame Ferreira, à qui j'adresse mes plus profondes condoléances, puisqu'elle a perdu son papa ce soir, c'est Madame Beltaief qui va présenter son dossier.

Mme Beltaief : Merci, Madame la Maire. Avis portant sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2024.

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le maire a la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical aux commerces de détail qui emploient des salariés, dans la limite de douze ouvertures le dimanche au maximum par an.

La décision du maire pour les ouvertures dominicales de l'année doit être prise avant le 31 décembre de l'année N-1 après avis du Conseil municipal lorsque l'ouverture du commerce correspond à cinq dimanches annuels maximum. Au-delà de cinq dimanches, il est nécessaire d'obtenir l'avis favorable du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

Pour rappel, chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au

double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps conformément aux dispositions du droit social en vigueur.

Comme pour l'année 2023, la municipalité fait le choix de permettre aux commerces de la ville d'ouvrir jusqu'à onze dimanches sur l'année 2024 afin de dynamiser leur attractivité commerciale et particulièrement aussi pour le cœur de ville. Les dates proposées tiennent ainsi compte des événements commerciaux importants et marquants tout au long de l'année, autant pour les commerces que pour les clients.

Ces ouvertures dominicales sont impératives et nécessaires pour l'animation commerciale de Bezons, qui profitera également aux restaurateurs et aux marchés forains. Elles permettront de diminuer la fuite des achats vers les autres villes aux centres commerciaux.

Vous avez le détail dans la délibération de l'ensemble des onze dimanches sur l'année 2023 qui sont concernés. Je vous remercie.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ou des explications de vote ? Non ? Madame Aouchiche.

Mme Aouchiche : Merci, Madame la Maire. Je souhaite apporter une explication de vote et de position de notre groupe. Nous considérons que le travail dominical est souvent contraint par la voie hiérarchique ou par le besoin financier, que les victimes sont les femmes et les populations précaires, qu'il ne répond pas à un besoin essentiel des consommateurs, mais qu'au contraire, il participe au système économique et social fondé sur la stimulation ou l'incitation systématique d'un désir de toujours consommer plus. Pour ces raisons, nous voterons contre sur ce dossier.

Mme la Maire : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Monsieur Gibert et Madame Noël.

M. Gibert : Oui. Merci. Alors, moi, je n'ai pas du tout le même point de vue que Madame Aouchiche là-dessus. Certains commerces sont ouverts tous les dimanches à Bezons. Donc, je trouve que cette délibération n'a aucun intérêt.

Sur le travail du dimanche, oui, ce que vient de dire Madame Aouchiche pourrait s'entendre, sauf qu'on vit dans une société où, aujourd'hui, le dimanche devient un jour comme les autres. Le caractère religieux de ce jour de la semaine n'a plus tellement d'intérêt, en tout cas pour moi et pour beaucoup de gens. On est bien contents de prendre le métro. Pourtant, des gens travaillent si on peut prendre le métro. On est bien contents d'aller au marché, de faire un certain nombre de choses.

Donc, moi, je voudrais demander peut-être à Madame Aouchiche, plutôt que les onze ou je ne sais pas combien de dimanches par an que l'on autorise, que fait-on pour ceux qui ouvrent tous les dimanches de l'année ? Ce serait peut-être plus intéressant de s'intéresser à ceux-là, puisque ce n'est pas ce que permet la loi. Il y en a un certain nombre à Bezons comme ailleurs. Donc, bon, voilà. C'est une délibération qui ne sert à rien, parce que de toute façon, ils font ce qu'ils veulent. Voilà.

Mme la Maire : Madame Noël.

Mme Noël : J'ai toujours voté contre depuis le début de ce mandat et même au mandat précédent. Donc, voilà. N'ayez pas de surprise. Merci.

Mme la Maire : Mais on n'est pas surpris. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? OK. On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Madame Noël. Vous vous abstenez ou vous votez contre ? Vous votez contre. Monsieur Hoerner et Madame Aouchiche qui votent contre. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Merci.

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votes exprimés

Nombre de voix contre : 4

Mme AOUCHICHE, M. KRSTIC, M. HOERNER, Mme NOEL

ÉMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour les dimanches suivants :

- Dimanche 14 janvier 2024 : 1^{er} dimanche des soldes d'hiver
- Dimanche 26 mai 2024 : dimanche de la fête des mères
- Dimanche 16 juin 2024 : dimanche de la fête des pères
- Dimanche 30 juin 2024 : 1^{er} dimanche des soldes d'été
- Dimanche 8 septembre 2024 : dimanche suivant la rentrée scolaire
- Dimanche 15 septembre 2024 : Foire de Bezons
- Dimanche 1^{er} décembre 2024 : 1^{er} dimanche de décembre
- Dimanche 8 décembre 2024 : 2^e dimanche de décembre
- Dimanche 15 décembre 2024 : 3^e dimanche de décembre
- Dimanche 22 décembre 2024 : dimanche avant Noël
- Dimanche 29 décembre 2024 : dimanche avant le jour de l'An

Dossier n° 18 - Convention adulte relais écrivain public

Mme la Maire : C'est Monsieur Beyria.

M. Beyria : Merci, Madame la Maire. La commune de Bezons met en place un service d'écrivain, dont les permanences sont réparties entre la maison France Services et le centre social La Berthie. Ce service s'adresse aux habitants rencontrant une absence de savoir-faire, une méconnaissance des procédures administratives, des difficultés avec l'écriture et la pratique de la langue française.

Le poste d'écrivain public est un poste d'adulte relais d'une durée hebdomadaire de travail de 17,30 heures actuellement. Le dispositif adulte relais permet de concourir à améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des autres territoires prioritaires des contrats de ville. En effet, l'adulte relais est un médiateur social qui a vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

Constatant une demande d'aide administrative de la part des habitants, la commune souhaite augmenter le temps de travail hebdomadaire de ce poste à temps complet. Pour ce poste à temps plein, les subventions de l'État sont estimées à 22 555 euros sur la base d'un SMIC. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention entre l'État et la ville pour une durée de trois ans. Par ailleurs, la convention actuelle arrive à échéance le 2 janvier 2024.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal est invité à décider de l'augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adulte relais assistant aux démarches administratives.

Mme la Maire : Alors, les questions. Monsieur Faravel.

M. Faravel : Ce n'est pas une question. C'est une remarque. J'ai trop de respect pour ce qu'est un écrivain public et l'importance de ce qu'il apporte aux populations qui en ont besoin, comme l'a décrit Monsieur Beyria, pour considérer qu'à un moment, à partir du moment où c'est un poste qui est renouvelé de convention en convention, on ne passe pas d'une logique d'adulte relais à un poste pérenne. Je considère qu'au bout d'un moment, si on veut vraiment avoir quelqu'un qui peut faire son travail dans de bonnes conditions, il faut que ce soit un poste pérenne, et pas un poste en adulte relais. On met à disposition des gens qui ont des difficultés quelqu'un qui est en insertion. Voilà.

Donc, je m'abstiendrai sur ce vote, mais cela ne remet pas en cause l'importance du poste d'adulte-relais public. Je pense juste qu'il faudrait que l'on ait quelque chose de pérenne, et pas sur une convention d'adulte relais. Voilà.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? OK. On passe au vote. Qui s'abstient ? Monsieur Faravel. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

Mme PRIO, M. FARAVEL

DÉCIDE l'augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adulte-relais / assistant en démarches en démarche administratives.

APPROUVE la convention d'adulte-relais, ci-annexée.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adulte-relais, ainsi que tout document, acte ou avenant y afférent.

DIT que la commune pourra percevoir les aides allouées liées au dispositif adulte – relais.

Dossier n° 19 - Demande de protection fonctionnelle d'une élue

Mme la Maire : L'élue, c'est moi. Donc, je vais devoir sortir, comme les fois dernières. Monsieur Kevin Cuvillier va vous présenter la délibération et je reviendrai à l'issue du vote. Je vous remercie.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Effectivement, ayant quitté la salle, on va pouvoir discuter sur la délibération. Malheureusement, c'est une délibération qui passe trop souvent dans ce Conseil municipal, ce qui est révélateur d'un climat politique sur notre commune.

Donc, c'est une délibération relative à la protection fonctionnelle qui est organisée pour les élus municipaux par les articles L. 2123-34 et L. 2123-35 du CGCT et qui permet à l' élu de bénéficier d'une protection contre les violences, menaces ou outrages dont il pourrait être victime à l'occasion ou du fait de ses fonctions. La protection s'applique aussi contre les agissements constitutifs de harcèlement, des injures et des diffamations.

En l'occurrence, Madame Menhaouara, en sa qualité de Maire, peut bénéficier de la protection fonctionnelle. La demande est en lien avec une diffamation et atteinte à la vie privée de Madame Nessrine Menhaouara et à celle de ses enfants mineurs. Donc, il ressort de la compétence exclusive du Conseil municipal de statuer sur la demande de protection fonctionnelle formulée par Madame la Maire, et ce, conformément à l'article L. 2121-29 du CGCT.

Ce qui vous est proposé, chers collègues, c'est d'adopter le rapport de présentation et d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Menhaouara, Maire de Bezons, pour les faits évoqués précédemment. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Pas de... Monsieur Gibert.

M. Gibert : Merci, Monsieur Cuvillier. Madame Menhaouara est une personnalité publique. Alors, bon, forcément, elle s'expose. Alors, ça n'autorise pas à exposer ses enfants, qu'elle met elle-même en scène quand même de temps en temps. Cela n'est pas la question. La protection fonctionnelle, évidemment, nous la voterons, parce que c'est un principe que de l'accorder – enfin, en tout cas, pour

nous – systématiquement à ceux qui la demandent.

Je veux simplement faire remarquer à l'occasion de ce vote une petite incohérence dans la loi. Ce n'est pas de votre fait, Monsieur Cuvillier, ni de la municipalité de Bezons. C'est juste que nous, élus minoritaires, devons voter ou pas cette protection fonctionnelle. En étant au Conseil municipal, on demande de la voter alors que, nous, élus minoritaires, nous n'y avons pas droit, et ça, je trouve que c'est une injustice criante.

Et oui, Madame Beltaief, vous fronchez les sourcils, mais c'est bien écrit dans le texte de loi qu'a rappelé Monsieur Cuvillier : « le maire ou les élus municipaux, le suppléant ou ayant reçu délégation ». Nous n'avons pas de délégation. Nous sommes donc exclus de la protection fonctionnelle. Et oui. Ça fait mal, Monsieur Rezaei. Et oui, je sais. Pardon ?

(Intervention hors micro.)

M. Gibert : Vous ne confirmez pas ce que je dis. Peut-être que je me trompe, mais je crois que les élus minoritaires n'ont pas droit à la protection fonctionnelle. J'en ai bénéficié au début de ce mandat, mais c'était pour des faits qui dataient du précédent mandat, à l'époque où j'étais adjoint. Pardon ?

M. Cuvillier : Allez-y, Monsieur Gibert. Finissez votre prise de parole.

M. Gibert : Ce n'est pas du tout une attaque ou quoi que ce soit, une critique de la municipalité. C'est plutôt une critique du législateur. Puisqu'on a Madame Aouchiche et Monsieur Hoerner qui représentent notre député, je les encourage à s'adresser à lui – enfin, ils ne le représentent pas, mais en tout cas, ils le fréquentent, Monsieur Rezaei, qui fêtait son élection – pour qu'il dépose une proposition de loi pour rectifier ça, parce que nous aussi, dans le cadre de nos activités municipales...

Je ne sais pas. Je peux très bien, au hasard, sortir de ce Conseil municipal et me faire agresser par le directeur de cabinet, par exemple. Cela peut arriver. Dans ce cas-là, je ne bénéficierai pas de la protection fonctionnelle, à moins que je me trompe, mais Monsieur Rezaei, je suis à l'écoute de vos arguments.

Donc, voilà. On la votera. Il n'y a pas de sujet, mais on nous demande de la voter alors qu'on n'y a pas droit. C'est un peu iconoclaste, je trouve.

M. Cuvillier : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ?

M. Lopes : Après, simplement, je vais revenir par rapport à Monsieur Gibert. Si, à chaque fois que vous prenez la parole, vous revenez à chaque fois sur le directeur de cabinet, je pense qu'on peut s'en passer un peu, s'il vous plaît. On peut passer à autre chose. Merci.

M. Gibert : Comme dirait Madame Beltaief, je ne suis pas votre élève et vous n'êtes pas mon professeur, Monsieur... J'ai votre prénom, mais je n'ai pas votre nom. Ça ne vient pas. Ce n'est pas grave.

M. Cuvillier : Sur ce sujet, je pense qu'on peut avoir un débat digne, s'éviter les sous-entendus. Un rappel. Est-ce qu'il y avait d'autres prises de parole avant que je clôture et qu'on puisse ensuite passer au vote ?

Donc, sur ce sujet, je rappelle l'importance d'avoir une prise de parole. À chaque fois que des élus dans cette assemblée ont sollicité la protection fonctionnelle, nous, au niveau de la majorité, nous l'avons votée. Vous l'avez rappelé, Monsieur Gibert, elle vous a été accordée, comme à Monsieur Krstic, comme à Madame Vasic et à d'autres élus. Je n'ai pas la liste. La position de la

majorité est très claire. La protection fonctionnelle est accordée. C'est au juge ensuite de faire le jugement et qui fait la justice. Ce n'est pas notre rôle de commenter les faits.

Ceci étant dit, les prises de parole ayant été closes, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre cette proposition de protection fonctionnelle ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie. On peut rappeler Madame la Maire, s'il vous plaît.

Mme la Maire : On passe à la délibération suivante, numéro 20. Ce sont des questions... Donc, on passe sur la partie RH.

CONSIDÉRANT que Madame le Maire quitte la salle et confie la Présidence à Monsieur CUVILLIER, Premier Adjoint au Maire, et qu'ainsi, elle ne prend pas part au débat ni au vote ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

ADOPTE le rapport de présentation et constate avoir été pleinement informé de la teneur de la procédure envisagée et de ses enjeux ;

ACCORDE la protection fonctionnelle à Madame Nessrine MENHAOUARA, Maire de Bezons, pour l'ensemble des actions juridictionnelles énumérées ci-dessus et en lien avec les faits objet de la présente demande de protection fonctionnelle ;

AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;

DEMANDE à Madame la Maire de tenir informé le conseil municipal de l'état de la procédure et de son issue ;

AUTORISE Madame la Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 20 - Dépassement du contingent des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents de la direction de la tranquillité publique

Mme la Maire : Kévin Cuvillier.

M. Cuvillier : Effectivement. Merci, Madame la Maire. Là, c'est une délibération essentiellement administrative, qui permet d'augmenter le nombre d'heures potentielles payées aux agents de la filière, clairement rattachés aux filières de la tranquillité publique. Donc, ce sont les policiers municipaux, les médiateurs et les opérateurs vidéo. Cela permet de répondre à des situations d'urgence.

On a eu le cas notamment lors, malheureusement, des émeutes de juin 2023. Les agents ont été surmobilisés et je pense qu'on peut les remercier pour leur mobilisation. Cela permet de rentrer dans les clous et de les payer, cette délibération étant une demande de la trésorerie afin que l'on reste dans le cadre réglementaire.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Stenström.

Mme Stenström : Merci, Madame la Maire. Ma question, du coup, s'adresse plus précisément à Monsieur Rebagliato, puisque j'ai cru lire qu'il allait y avoir une augmentation du temps de la plage sur laquelle les policiers municipaux allaient pouvoir intervenir sur la ville. Est-ce que vous me le confirmez

ou pas ? Puis, également, avoir un état des lieux. Est-ce qu'il y a eu des modifications dans les horaires de la police municipale ?

Mme la Maire : Excusez-moi, Madame Stenström. Posez vos questions, mais qui sont en lien avec la délibération.

Mme Stenström : C'est totalement en lien.

Mme la Maire : Non, ce n'est pas en lien avec la délibération, parce que l'organisation du service ne fait pas partie de la délibération. Si vous avez des questions, c'est votre droit. Le règlement intérieur vous autorise à poser des questions. Ce soir, Monsieur Faravel a posé une question sur notre marché. La prochaine fois, vous poserez votre question sur l'organisation du planning de la police municipale et comment ça fonctionne. Aujourd'hui, la question porte sur les heures supplémentaires. Si vous avez une question sur les heures supplémentaires, posez-la. Sinon, on passe au vote.

Mme Stenström : Quand on élargit la plage horaire, on est susceptible éventuellement d'amener des heures supplémentaires. C'est en lien.

Mme la Maire : Très bien. Posez votre question. On n'a pas de problème à vous répondre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur Gibert.

M. Gibert : Oui. Merci, Madame la Maire. Alors, il s'agit d'une prime d'intéressement à la performance.

(Intervention hors micro.)

M. Gibert : Je ne suis pas sur la bonne ? Oups. Excusez-moi. Non. J'interviendrai après. Excusez-moi.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les heures supplémentaires ? Non ? Très bien. On va passer au vote. Qui s'abstient ? Je vous ai répondu, Madame Stenström. Qui s'abstient ? Madame Marjorie Noël. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Je vous remercie de lever la main pour que l'administration puisse faire correctement son travail. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. KRSTIC, Mme NOEL

DÉCIDE d'accorder une dérogation permanente aux agents issus de la filière sécurité, à savoir les policiers municipaux ainsi que les agents issus de la filière animation et filière technique occupant les fonctions d'opérateurs de vidéo-protection et de médiateurs publics, pour dépasser le contingent maximum mensuel de 25 heures supplémentaires, lorsque les circonstances le justifient, afin d'assurer la continuité du service public.

DIT que les heures supplémentaires devront être réalisées uniquement à la demande du directeur de service et de la direction des ressources humaines dans la limite de 50 heures supplémentaires durant la période de fortes activités de la direction.

PRÉCISE que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Dossier n° 21 - Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective pour les agents de la police municipale

Mme la Maire : Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Effectivement, la commune de Bezons, de façon réglementaire, a mis en place le RIFSEEP. Ce RIFSEEP concerne toutes les filières. Il restait trois situations : les profs de musique, les médecins et la police municipale. Les profs de musique viennent de passer récemment au RIFSEEP. Les médecins, cela sera fait dans le cadre de leur contrat le mois prochain. Le RIFSEEP n'est pas possible d'être mis en place pour la police municipale. Un dispositif législatif permet de créer une prime plafonnée à 600 euros et attribuée de manière individuelle à chaque agent de la police municipale. C'est ce que l'on vous propose de créer pour avoir une mesure de justice et d'équité entre les différents agents.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gibert et Monsieur Faravel.

M. Gibert : Oui. Merci. Donc, oui, pas de sujet pour mieux payer nos agents. Simplement, il s'agit donc d'une prime d'intéressement à la performance et rien n'est dit dans la délibération sur les conditions d'attribution de cette prime, par qui, comment, sur quels critères. Et également, est-ce que l'on a une idée du montant annuel que pourrait représenter cette prime ? Je vous remercie.

M. Cuvillier : Le montant de la prime est plafonné à 600 euros. Je n'ai pas en tête le montant exact.

M. Gibert : Le montant annuel pour la collectivité, je veux dire.

M. Cuvillier : Par personne ?

M. Gibert : Non. Par personne, c'est indiqué. Pour la collectivité. Est-ce qu'on l'a budgété ? Cela doit être budgété.

M. Cuvillier : On pourra regarder les chiffres et vous faire un retour. Concernant les modalités de critères, la prime d'intéressement, c'est une prime d'intéressement à la performance collective des services. Cela veut dire qu'il y a une question, qu'il y a des critères mis en place de performance collective qui déclinent ensuite une partie individuelle. Ce n'est pas forcément très clair.

M. Gibert : Du coup, c'est géré par qui ?

M. Cuvillier : C'est le N+1. C'est en lien... Comme toutes les évaluations du RIFSEEP, c'est en lien avec l'évaluation du N+1.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci. Je complète la question de Monsieur Gibert, parce que c'était à peu près la même. Est-ce qu'on pourrait avoir, pas une simulation, mais un tableau du niveau d'intéressement ? Parce que là, on a la prime, le plafond de la prime par personne, mais est-ce qu'on pourra avoir pour notre information comment est fixé tel niveau de prime jusqu'à 600 euros, pourquoi on a 100, pourquoi on a 200, pourquoi on a 300, pourquoi on a 400, etc. ?

M. Cuvillier : De toute façon, la modalité de versement sera présentée en CST. On pourra vous les communiquer après. Dans le corps de la délibération, il y a quand même quatre objectifs qui sont notés :

- Objectif numéro un : mise en œuvre des politiques publiques, sécuriser les manifestations organisées sur la voie publique, sécuriser les événements exceptionnels entraînant une augmentation de la charge de travail, activité générale annuelle de la police municipale, montant fixé au maximum à 100 euros ;
- Objectif numéro deux : mise en œuvre d'une politique publique de sécurité quotidienne de proximité, donc développer les relations de proximité avec les commerçants, faire respecter les arrêtés du Maire, analyse du nombre de rapports et d'interventions dans les quartiers en difficulté tenant compte des problématiques signalées par la municipalité pour le montant fixé au maximum à 200 euros ;
- Objectif numéro trois : mise en œuvre d'une politique publique de sécurité quotidienne, de lutte contre la violence routière et la délinquance, un montant fixé au maximum à 100 euros ;
- Objectif numéro quatre : mise en œuvre de la politique publique de sécurité au service de la commune, disponibilité de l'agent, présence effective lors des manifestations, des missions ponctuelles urgentes, qualité des échanges avec les partenaires, mairie, police nationale, gendarmerie, pompiers et la population, pour un montant fixé au maximum à 200 euros.

Donc, vous avez les quatre critères présentés dans la délibération et qui, de toute façon, feront l'objet d'un passage en CST. On pourra vous communiquer les informations.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Madame Noël. Qui vote contre ? Qui vote pour ? On lève bien la main pour aider notre administration à bien identifier les votes, s'il vous plaît. Madame Vasic. Merci. D'accord.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

M. KRSTIC, Mme NOEL

DÉCIDE d'instituer, pour chaque année civile et selon les modalités susvisées, la prime d'intéressement à la performance collective des services pour les agents relevant de la filière de la police municipale.

PRÉCISE que le montant perçu par chaque agent au titre de la prime d'intéressement à la performance collective sera fixé par arrêté individuel, dans le respect des principes définis ci-dessus.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice en cours.

Dossier n° 22 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois : transformation du poste d'écrivain public

Mme la Maire : Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. C'est en lien avec la délibération précédemment présentée par Monsieur Beyria. L'écrivain public était à temps non complet. Donc, on propose de le passer à temps complet en raison de l'augmentation des besoins et en lien aussi avec la montée en charge des actions mises en place au sein de la maison France Services.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Même remarque que lors du dossier précédent concernant l'écrivain public. Je m'abstiendrai. Quand vous passerez d'un adulte relais à un poste pérenne de fonctionnaire, je voterai pour.

M. Cuvillier : Même réponse. C'est un poste cofinancé. La préfecture cofinance l'emploi à partir du moment où il est recruté dans le cadre de l'adulte relais.

Mme la Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur Faravel du coup ? Merci. Monsieur Faravel s'abstient. Donc, il n'y a pas de vote contre. Qui vote pour ? On lève la main, s'il vous plaît. Merci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 2

Mme PRIO, M. FARAVEL

APPROUVE la transformation de l'emploi « Adulte relais – Écrivain public » mentionné en annexe.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels dans le cadre du dispositif « Adulte-relais » selon les modalités établies dans la convention avec l'État afférente à ce poste.

DIT que la rémunération de l'agent équivaldra au SMIC revalorisé de 10 ou 15 % selon son parcours professionnel (ancienneté dans un poste similaire, formation initiale ou tout au long du parcours professionnel...).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 23 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois - Transformations de postes

Mme la Maire : Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. Donc, effectivement, il y a deux postes qui sont situés à l'école de musique, qui sont en lien avec le projet pédagogique, avec l'ouverture du recrutement d'un professeur de danse et d'éveil et d'un professeur de guitare. Ce sont les deux points relatifs à l'école de musique. Après, il y a un point supplémentaire de recrutement de chef de la police municipale et de recrutement de gardien municipal. C'est une modification – excusez-moi –, une transformation du poste.

Mme la Maire : Monsieur Faravel.

M. Faravel : Merci. Pour bien être sûr que j'ai compris, le poste de chef de police municipale est transformé en poste de gardien de police municipale. Cela veut dire qu'il n'y a plus de chef de police municipale.

Mme la Maire : Il y a un directeur adjoint à la tranquillité qui est chef de police municipale, qui remplace le poste de chef de police municipale.

M. Faravel : D'accord. Merci.

Mme la Maire : On était sur quelqu'un de plus expérimenté. Donc, on était plutôt sur une dimension d'un directeur adjoint. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Madame Stenström, Monsieur Ragenard, Monsieur Dehulster s'abstiennent. Qui vote contre ? Non. Qui vote pour ? On lève bien la main, s'il vous plaît. Vote à la majorité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la transformation des emplois mentionnés en annexe.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ces postes seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération des cadres d'emplois afférents, comme mentionné ci-dessus.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de 3 années, expressément renouvelable.

PRÉCISE que les candidats aux emplois permanents de catégorie B devront être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 (BAC) et / ou d'une expérience professionnelle confirmée en rapport avec le poste visé.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 24 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois - Création de poste

Mme la Maire : Monsieur Cuvillier.

M. Cuvillier : Merci, Madame la Maire. J'avais fermé mon cahier trop tôt. C'est une création de poste sur agent au niveau de la petite enfance, agent d'équipe volant auprès des enfants.

Mme la Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Non ? On passe au vote. Qui s'abstient ? Pardon. Vous avez des questions.

M. Faravel : Non. C'est une remarque. Disons que ce serait bien d'avoir le même système aussi pour le périscolaire.

Mme la Maire : OK. Qui s'abstient ? Madame Stenström, Monsieur Ragenard et Monsieur Dehulster. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? On lève bien la main, s'il vous plaît.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des votes exprimés

Nombre d'abstentions : 3

M. DE HULSTER, M. RAGENARD, Mme STENSTRÖM

APPROUVE la création de l'emploi mentionné en annexe de la présente délibération.

PRÉCISE que les agents recrutés sur ce poste seront rémunérés sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emplois afférent.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire.

PRÉCISE que l'agent contractuel ainsi nommé sera recruté au maximum pour une durée de trois (3) années expressément renouvelables.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes afférents.

Dossier n° 25 - Compte-rendu des décisions de gestion courante prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Mme la Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur Faravel.

M. Faravel : J'ai plein de remarques et questions. Première remarque, puisqu'on parlait tout à l'heure de la façon dont on avait été lancé le concours d'architectes et la présélection. Vous nous avez expliqué que, de toute façon, c'était le pouvoir du maire et basta, qu'on n'avait pas besoin d'être tenus au courant. Si, normalement, ça doit figurer dans les décisions du maire. Or on ne les a jamais vus. Ce n'est jamais passé dans les décisions courantes, le lancement de la procédure de présélection des cinq cabinets d'architectes. Je fais remarquer ça au passage.

Deuxièmement, depuis la fermeture de la régie de quartier, pareil, on aurait dû être notifiés sans doute d'une décision concernant le marché qui préside à sa distribution.

Enfin, plusieurs remarques aussi, puisque normalement, avec le lien qu'on nous transmet : services...

Mme la Maire : Excusez-moi. Je n'ai pas compris votre remarque sur la régie de quartier. Vous pouvez reprendre ?

M. Faravel : Depuis la fin de la régie de quartier... La régie de quartier servait à distribuer le magazine municipal. On est d'accord jusqu'ici ?

Mme la Maire : Oui.

M. Faravel : Normalement, on aurait dû avoir la notification du fait qu'il y avait une décision courante pour fixer le nouveau mode, le prestataire de distribution du magazine. Non ? Oui ?

Mme la Maire : L'administration dit non.

M. Faravel : Ah bon ? Ce n'est pas une décision courante ? Il n'y a pas de décision courante ? Bizarre. Bon, bref. Quand les Bezonnais...

Mme la Maire : C'est un bon de commande. Ce n'est pas une décision.

M. Faravel : D'accord. Très bien. Merci. C'est une réponse.

Quand les Bezonnais vont sur : services.ville-bezons.fr/actes-administratifs, normalement, ils ont accès à plein d'actes administratifs, dont les décisions courantes, y compris nous, conseillers municipaux. On nous dit : « Vous pouvez aller regarder le contenu des décisions qui sont mises dans le tableau qu'on a ce soir. »

Or la décision 129, la décision 136, la décision 137, la décision 147, la décision 158 – oui, c'est ça – et la décision 164 sont vides. Je ne parle même pas des décisions où on nous met : « en cours de rédaction ». Donc, on ne sait même pas ce qu'il y a dedans, dès le tableau sans même aller chercher dans le répertoire des actes administratifs.

Alors, j'avais ensuite une question. Comme Monsieur Gibert tout à l'heure, je précise que je suis content qu'il y ait un carré musulman. Il n'y a pas de problème, sauf qu'on a, dans les décisions qui nous ont été transmises, deux décisions à un mois d'écart pour la même chose demandant une subvention au Fonds Val-d'Oise Territoires pour les aides annuelles d'investissement des communes, équipements publics, dans le cadre de la création d'un espace confessionnel au sein du cimetière, donc le carré musulman. On a demandé deux fois une subvention en moins d'un mois – c'est une vraie question – ou est-ce que c'est la première décision qui était mauvaise et on l'a refaite ?

Mme la Maire : La première est en cours d'annulation.

M. Faravel : Très bien. Merci. Pardon. Excusez-moi. J'avais encore une remarque sur les décisions 165 et 167. La décision 165, c'est : marché public relatif à l'achat des titres restaurant pour la commune de Bezons et son centre communal d'action sociale. La décision 167, c'est : marché public relatif au blanchissage du linge d'hiver et de vêtements de travail pour le groupement de commandes composé de la commune de Bezons, de son centre d'action sociale et de sa caisse des écoles. On a effectivement la décision, mais dans la décision, il n'y a pas de somme. J'avoue que je n'ai pas compris.

Mme la Maire : On vous communiquera les éléments. OK ? Il y avait une question sur une délibération qui vous manquait. Je n'ai pas compris laquelle c'était.

M. Faravel : Je referai un point avec le directeur général des services. Je lui donnerai, mais les décisions 129, 136, 137, 138, 147, 158 et 164 sont vides. Je ne parle même pas des 139, 140, 141, 142, 144...

Mme la Maire : Celles-ci ne sont pas encore prêtes. Elles sont en cours.

M. Faravel : 145, 146 qui sont marquées : « en cours de rédaction ». Donc, on ne sait même pas de quoi il s'agit. Je referai un point avec Monsieur Bernier s'il n'a pas eu le temps de tout noter. Je vais vite. On ne va pas passer des heures là-dessus.

Mme la Maire : Alors, l'administration me dit que pour toutes celles où vous dites que vous ne les avez pas, eux, ils les ont à l'écran. Donc, il faut voir pourquoi vous ne les avez pas.

M. Faravel : Je les ai consultées encore hier.

Mme la Maire : OK. Il faut voir. Sur celles qui sont en cours de rédaction, cela veut dire qu'elles ne sont toujours pas signées. En fait, quand la décision est engagée, le service engage la décision, mais tant qu'elle n'est pas encore signée, elle n'est pas encore prise et, donc, elle est en cours. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Pas d'autres questions ? D'accord.

Il y avait une question. Je vois que les élus d'opposition partent. Vous ne voulez pas être solidaires un peu avec vos collègues et attendre leurs questions ? Ce n'est pas... L'opposition qui se targue en permanence d'être solidaire entre elle n'est plus aussi solidaire ? Vous partez tous ? Il est où,

Monsieur Gibert, Monsieur Lolo ? Ils vous ont abandonné, Monsieur Faravel ?

M. Faravel : Ils ne sont pas de mon groupe. Ce n'est pas moi qui les dirige. Vous avez peut-être l'habitude de traiter les gens à la schlague. Pas moi.

Mme la Maire : Je ne sais pas. Vous ne signez pas tous des communiqués ensemble ? Je ne sais pas. Madame Stenström, le marché, ça ne vous intéresse pas ? En plus, il pose une bonne question sur le devenir de notre marché. Monsieur Ragenard, c'est vrai que vous devez aller loin. Il est tard. Bien sûr, mais je regrette que vous quittiez le Conseil municipal qui posait une question sur...

(Intervention hors micro.)

Mme la Maire : Oui. Très bien, mais le marché ne vous intéresse pas. Rentrez bien. Vous avez de la route. C'est vrai. Ils quittent le Conseil en plein milieu. Je ne sais pas.

M. Faravel : En plein milieu, non. Il ne faut pas exagérer.

Mme la Maire : Quand même. Bon. Allez. Monsieur Faravel, vous aviez une question sur le marché. Donc, posons la question.

M. Faravel : Alors, au passage, ce serait bien qu'à chaque fois qu'il y a un élu qui dépose une question et qu'elle est donc acceptée pour l'ordre du jour, elle soit transmise aux autres élus. Ça leur aurait peut-être donné envie de rester, mais voilà. Bref. Donc, la question est formulée comme suit :

« Deux articles récents parus dans Le Parisien et signés Thibault Chaffotte en date du 24 octobre et du 7 novembre 2023 font état de soupçons de racket de la part d'un placier du marché Héloïse travaillant pour la société Mandon-Somarep. L'article du 7 novembre évoque également des manœuvres d'intimidation à l'égard d'un commerçant. Ces faits ont fait l'objet d'un signalement au procureur de la République de la part du maire d'Argenteuil et du député de la circonscription, toujours selon les articles.

Sans présager des suites judiciaires qui seront données – une procédure est également en cours devant le tribunal administratif –, ces révélations dans la presse ne peuvent que légitimement émouvoir les Bezonnaises et les Bezonnais, car la société concessionnaire pour la gestion du marché Le Temps des cerises à Bezons est la même que celle du marché Héloïse à Argenteuil.

Depuis trois ans, l'ensemble du Conseil municipal s'accorde sur les défaillances graves et croissantes de la gestion de notre marché. Si rien n'est fait rapidement, c'est sa pérennité qui risque d'être affectée. Nous avons d'ailleurs dénoncé lors du dernier Conseil municipal la reconduction pour six mois de la convention avec la société Mandon pour le marché de Bezons.

Les méthodes évoquées sont graves. Nous espérons qu'aucun fait de ce type n'a été commis sur notre marché communal. En tout cas, il y a tout lieu de s'en préoccuper au regard des informations diffusées dans la presse depuis plusieurs semaines. C'est pourquoi nous posons les questions suivantes.

Au regard des informations publiées dans Le Parisien, la commune de Bezons s'est-elle rapprochée de la société Mandon pour lui demander des éclaircissements sur les actes mis en cause ? La commune de Bezons a-t-elle demandé à la société Mandon de lui donner des précisions sur la manière dont elle recrute ses placiers ? La commune de Bezons s'est-elle rapprochée des commerçants du marché Le Temps des cerises pour leur demander si des faits de racket et d'intimidation avaient été signalés parmi eux ? La commune de Bezons envisage-t-elle d'accélérer la procédure pour établir une nouvelle convention et un nouvel appel d'offres afin de trouver un concessionnaire plus attentif à la pérennité et au développement du marché Le Temps des cerises ? Merci. »

Mme la Maire : Merci, Monsieur Faravel, pour votre question.

« Notre municipalité n'a pas pour habitude de fonder ses actions sur des articles de presse qui concernent exclusivement une ville voisine, articles basés sur des soupçons concernant un employé d'une société.

Que le maire de cette ville et le député de la circonscription s'interrogent fait partie de leur mandat, mais pour ce qui regarde la ville de Bezons, aucun signalement ne nous est parvenu, de qui que ce soit, concernant quoi que ce soit, relevant d'un délit.

À toutes fins utiles, la société Mandon nous a fait parvenir un courrier très complet à ce sujet où non seulement elle conteste les allégations portées, mais nous indique engager des poursuites en diffamation et en dommages.

Vous le comprendrez et les Bezonnais le comprendront. Nous ne sommes ni juges, ni enquêteurs et le principe de la présomption d'innocence s'applique à nous, qui ne sommes en rien concernés par cette affaire.

Pour autant, nous concernant, nous réinterrogeons la gestion actuelle du marché sur la délégation de service public signée – je le rappelle – le 1^{er} décembre 2018 sous le mandat précédent. Établir un nouvel appel d'offres fait partie des objectifs et le délai supplémentaire d'établissement du cahier des charges est justement le signe que nous ne prenons pas cette mission à la légère.

Il est ainsi impératif de réadapter le nouveau contrat à venir, sur notamment les obligations environnementales, la stratégie commerciale et la revalorisation du marché de manière plus globale pour le rendre plus attractif, plus visible et plus rentable. La rédaction d'un nouveau règlement, l'actuel datant de 1983, est également indispensable.

Depuis des mois, nous échangeons avec la société délégataire sur tous les sujets où nous estimons que des améliorations peuvent être apportées à la DSP, qui ne répond pas totalement à l'attente de celles et ceux qui fréquentent le marché. Il leur a donc ainsi été rappelé par courrier et par mail quand cela a été nécessaire.

Les différents points sur lesquels il y a eu un certain nombre de rappels sont les suivants : l'obligation de présence du placier tout au long de la séance, l'obligation de nettoyage des sanitaires, le respect du stationnement sur le parking, l'obligation d'organiser les animations prévues et validées par la ville. La DSP actuelle n'étant pas assez coercitive, le service commerce n'a comme outil actuellement que le simple rappel à l'ordre.

Sur le sujet particulier des fluides, je tiens à faire le point suivant. Selon le contrat de délégation actuel et comme beaucoup d'autres contrats de DSP dans les autres communes, l'ensemble des fluides sont payés par le délégataire Mandon, qui les répercute intégralement aux commerçants. Depuis le début de la DSP, soit fin 2018, la société Mandon n'a effectivement pas demandé régulièrement le remboursement de ces fluides à ces commerçants.

Les rappels de charges avec l'augmentation du coût d'énergie depuis 2022 amènent aujourd'hui à des montants effectivement très importants, que certains commerçants refusent pour l'instant de payer, car ces appels de charges ne leur semblent pas clairs.

Pour rappel, par exemple, pour l'électricité, il existe un compteur général avec un sous-compteur individuel par commerce. Le montant demandé à chaque commerçant se fait par rapport à la facturation réelle au prorata de la consommation de chaque stand.

Le manager de commerce n'a de cesse de jouer les médiateurs entre Mandon et les commerçants

pour faciliter les échanges sur ce sujet et la compréhension des calculs. Je rappelle qu'anciennement, le poste a été vacant quelque temps. La mission a été suivie par la directrice du commerce et aussi, depuis septembre, par la nouvelle manager de commerce.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi les investissements qui viennent d'être réalisés par la commune dans notre marché, qui ont été appréciés des commerçants. En effet, des travaux pour un montant total de 250 000 euros ont débuté depuis le mois de juin et sont en cours de finalisation. Ces interventions nécessaires pour les commerçants et leurs clients portent sur la remise en peinture complète, la reprise du sol, le changement des vitres cassées, la réfection des sanitaires et le réaménagement des extérieurs. L'ensemble des jupes des stands seront changées également et du nouveau mobilier sera fourni aux deux buvettes.

Enfin, concernant l'appel d'offres qui va être fait et l'idée que vous suggérez de trouver par principe un autre délégataire, je tiens à vous rappeler qu'un appel d'offres a un cadre légal strict et que poser dès le départ qu'une société qui a toute légitimité à candidater serait exclue constituerait une violation du droit.

Les Bezonnais peuvent être certains que l'avenir du marché est un sujet de préoccupation pour l'équipe municipale et que l'amélioration du service, de la diversité des produits et des animations proposées seront des critères déterminants du choix qui sera fait par la commission. »

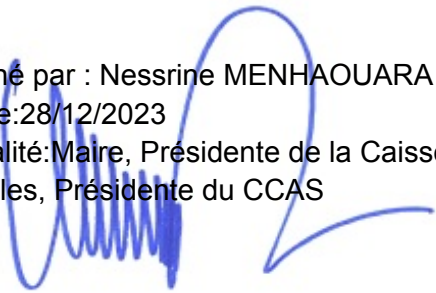
Je vous remercie. Je vous souhaite une excellente soirée. Vous allez recevoir une convocation pour un prochain Conseil municipal courant du mois de décembre. La date, *a priori*, qui sera choisie serait le 13 décembre, mais attendons la confirmation de la convocation. Voilà. Je vous remercie. Bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h54.

Signé par : Nessrine MENHAOUARA

Date:28/12/2023

Qualité:Maire, Présidente de la Caisse des Ecoles, Présidente du CCAS



Signé par : Gilles REBAGLIATO

Date:04/01/2024

Qualité:Adjoint au Maire

